



Port-Mort reprend vie !

Crise sanitaire, confinement, comment les Pormortais ont-ils vécu cette situation exceptionnelle ?

Lorsque le Président de la République a annoncé les mesures de confinement le 16 mars dernier, ainsi que les mesures de fermeture des commerces non essentiels, nombre de Français ont mesuré la gravité de la situation face au coronavirus. Même si nous nous y attendions plus ou moins, les chiffres du nombre de cas grimant en flèche et la situation de l'Italie nous donnant un bref aperçu de ce qui pouvait éventuellement se passer chez nous, le confinement était une situation jamais vécue par l'ensemble de notre génération. En effet, la dernière épidémie remonte au tout début du XX^{ème} siècle (1918-1920) avec la grippe espagnole qui a touché l'Europe et fait plus de 40 millions de morts.

Au temps où l'on prend sa voiture pour aller travailler dans le département d'à côté, où les transports en communs sont plébiscités, où l'on part voyager à l'autre bout du monde et où les marchandises, animaux et humains transitent entre tous les continents, une épidémie mondiale était plus que probable et limiter les déplacements semblait la meilleure option en l'absence de traitement ou de vaccin.

Le vécu des Pormortais, un dossier préparé par Élise Watel ↘ p 2-5

Éditorial **P** 12

Crise sanitaire : le vécu des Pormortais **P** 2-5

Le CPN se mobilise pour vous - Parole aux Pormortais **P** 6

ALPM - ASSPM **P** 7

Port-Mort en Scène ! **P** 8

Commémorer autrement - Ménage de l'église Saint-Pierre **P** 9

Regards croisés sur l'agriculture de notre village **P** 10-11

Votre nouvelle équipe (Municipales 2020) **P** 12-13

Hausse des taxes foncières **P** 14-15

Page Facebook officielle - Incivilités **P** 15

Alerte au feu ! **P** 16

Les nouvelles rubriques **P** 16-17-18-19

Gazouillis - L'alouette des champs **P** 20

Fuel achats groupés - Messes **P** 26

Comptes-rendus de conseils municipaux **P** 21-27

Photo insolite - Photo de saison **P** 28

Jeux & Solutions **P** 29-30

À votre service **P** 31-32



VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE

Municipales 2020

↘ pages 12-13



TAUX D'IMPOSITION

Une hausse incontournable

↘ page 14



FACEBOOK

Page officielle de la Mairie

↘ page 15



BRÛLAGE DE DÉCHETS

Un danger bien concret !

↘ page 16



Le vécu des Pormortais

par **Élise Watel**

Comme le reste de la France, les Pormortais ont appris que leur domicile serait leur meilleur refuge en ce temps de pandémie. Les entreprises et commerces de première nécessité ont dû s'adapter et les commerces non essentiels ont fermé leurs portes... Des événements ont dû être annulés. Les écoles ont également fermées (voir interview de M^{me} Jollivet, directrice de l'école de Port-Mort). Comment vous êtes vous adapté à la situation ? Comment la vie s'est-elle organisée en cette période inédite ?

Un air de dimanche tous les jours

Même si notre village est plutôt tranquille, il n'en est pas moins vivant et animé, à commencer par les sorties d'école qui rythment les journées en semaine. Il n'y avait plus rien de cela, et même le marché du jeudi matin a dû pendant un temps remballer pour laisser la place de la maison de village vide.

La départementale de la Grande Rue voyait le nombre de véhicules baisser en flèche et les commerces essentiels tels que la Baguette Magique, la boucherie EVB ou encore le Café de la Mairie, ont modifié leurs horaires et adapté leur façon de recevoir la clientèle : aménagements de sécurité, marquage au sol et nombre de clients limité en boutique, mesures de protection, tout a été réfléchi pour que nous puissions faire nos achats dans un environnement sécurisé. Les commerces n'ouvraient qu'en matinée, là où la fréquentation est la plus élevée d'habitude. Ainsi, malgré une amplitude



E. Watel

d'ouverture plus restreinte, nos commerçants ont réussi à maintenir en grande partie leur chiffre d'affaire. C'étaient bien les seuls commerçants qui n'ont pas subi de fermeture puisqu'ils étaient dans la catégorie des commerces essentiels.

Pour le **Café de la Mairie**, c'est toute une partie de l'activité qui s'est vue interdite, le bar étant fermé. Dominique laissait tout de même la possibilité de commander une boisson à emporter, mais impossible de s'accouder au bar ou de s'asseoir à une table. Au vu de ces contraintes, il aura décidé, comme le reste des commerçants de n'ouvrir que le matin. Cette situation s'est allégée lors de l'autorisation de réouverture des cafés et restaurants. Cela étant, la situation lui aura été favorable, car il a récupéré une partie de la clientèle des environs. Beaucoup de commerces étant fermés ou avec



D. Bruyant

des horaires incertains, le flux de clientèle lui aura été bénéfique et beaucoup de personnes venaient pour le tabac, le relais Poste, mais aussi la presse qui a vu le rayonnement se vider considérablement. Au final, il aura pu maintenir son chiffre d'affaires, voire même l'augmenter grâce à l'afflux de clientèle extérieure, en travaillant moins !

Même situation pour la **boucherie EVB**, qui aura bénéficié du même effet « confinement », les consommateurs ayant ainsi changé leurs habitudes au moins durant cette période. Expérience identique pour **La Baguette Magique** qui malgré des horaires d'ouverture réduits de moitié, a constaté une baisse de chiffre d'affaires tout à fait acceptable.

Malheureusement, tous nos commerçants n'ont pas eu cette chance. Le premier à qui on pense c'est évidemment **L'Auberge des Pêcheurs**, qui a dû tout simplement fermer ses portes. Une situation très difficile pour Raphaël Tricoteaux qui a trouvé le temps très long et a dû opter pour le chômage partiel pour ses employés. La fermeture aura duré quasiment trois mois, avec des répercussions bien compréhensibles sur son chiffre d'affaires. Heureusement, les aides mises en place par l'État, ainsi qu'une prise en charge exceptionnelle de son assurance pour la perte d'exploitation lui permettent de rester confiant pour l'avenir. Depuis la réouverture, Raphaël est plus qu'heureux de constater que les habitants du village viennent remplir la salle, habitués comme nouveaux clients qui lui montrent un indéfectible soutien. Cela ne manque pas de l'émouvoir et il a insisté pour que nous remercions à travers ces lignes les personnes qui l'aident de par leur présence à passer le cap. C'est donc dans le respect des règles sanitaires en vigueur qu'il vous accueille, comme la veille de la



R. Tricoteaux

fête de la musique où le groupe « Sexy Smoker's » est venu mettre l'ambiance pour une assistance d'une cinquantaine de personnes. Une belle soirée qui en appellera d'autres, il est en effet prévu, si les conditions le permettent, que le groupe revienne mi-août au restaurant. La meilleure façon de tourner la page !

Autre exemple, Anne Quénault, qui a débuté son activité de thérapies alternatives **L'Eure Séance Bien-Être** il y a quelques mois, a eu peur pour l'avenir de sa société même si elle saisissait complètement l'enjeu du confinement. Cela étant, elle s'est montrée pleine de ressources et a maintenu le contact avec ses consultants en postant régulièrement des contenus sur les réseaux sociaux et en organisant des séances énergétiques à distance ou encore des audios d'hypno-relaxation pour aider ses consultants à passer le cap du confinement. Elle est rassurée aujourd'hui de voir que la fréquentation au sein de son cabinet redevient normale. Et pour marquer la fin de cette situation exceptionnelle, elle a offert au personnel de l'unité Covid de l'hôpital de Vernon, 40 massages Amma (massage réalisé habillé et assis sur une chaise ergonomique). Une belle marque de générosité et de solidarité pour nos soignants.

Enfin, pour les **chambres d'hôtes et gîtes**, toutes les réservations ont été bien évidemment annulées, mais le déconfinement semble esquisser un retour à la normale pour leur activité, à l'image du gîte de Monique Gutknecht, pour qui, dès la réouverture des plateformes de réservation en ligne, le planning de réservation s'est à nouveau rempli comme d'habitude.

Une triste saison pour les associations

De même, la vie associative a subi de plein fouet les restrictions imposées par le confinement : quasiment toutes les associations ont dû au mieux reporter, au pire annuler les projets qui étaient au calendrier.

Et même pour les événements qui sont simplement reportés, la grande question qui existe actuellement est : « à quand ? »

Il subsiste encore beaucoup trop d'incertitudes aujourd'hui pour pouvoir se projeter sereinement, le virus étant toujours présent et la crainte d'une seconde vague épidémique planant toujours.

Ainsi, le **Comité des Fêtes** ayant annulé trois événements à ce jour, était dans l'expectative de pouvoir organiser au moins la foire-à-tout en septembre. Mais malheureusement, les réglementations toujours en vigueur obligent à envisager de l'annuler, purement et simplement. Suite à une réunion qui s'est tenue le 26 juin, les membres ont estimé plus raisonnable de ne pas l'organiser en 2020, quitte à se rattraper en 2021 si les voyants sont alors au vert. Une nouvelle réunion des membres du CDF est prévue début septembre afin de délibérer sur le sort des deux dernières animations de l'année, le Marché de Noël et le Noël des enfants. Nous croisons les doigts pour que cela puisse être possible.

Du côté de **Port-Mort en Scène**, on s'est adapté après avoir annulé l'exposition prévue en avril. L'association a proposé à son public des rendez-vous culturels en ligne, afin de pouvoir s'évader tout en restant chez soi. La reprise d'activité est espérée en septembre, selon les conditions sanitaires, encore beaucoup d'incertitude mais une volonté d'amener la culture aux Pormortais toujours bien ancrée, et si des adaptations seront peut-être nécessaires, tout sera mis en œuvre pour pouvoir proposer un peu de vie au sein du village en fin d'année.

Le **CPN La Catignolle** en revanche, même s'il aura dû annuler certaines actions, comme par exemple celles prévues en collaboration avec l'école, aura pu maintenir le contact avec les Pormortais (lire page 6). Plusieurs activités auront été proposées via leur page Facebook (des activités concoctées par le réseau des clubs CPN de Normandie et l'association CARDERE) afin d'occuper petits et grands et leur permettre d'être davantage à l'écoute de la nature durant cette période plutôt propice. Moins de bruit, moins d'activité humaine, les conditions étaient donc très favorables à l'observation de la faune et de la flore environnante. L'activité du CPN devrait reprendre ce mois, vous pouvez suivre leur actualité sur leur site www.cpn-port-mort.fr ou sur leur page Facebook (CPN Port-Mort) et un boîtage a déjà été fait pour des promenades estivales afin d'observer notre belle nature..

Coup de frein également pour l'**ALPM** et l'**association de chasse**, qui ont vu leurs activités respectives interdites, ainsi que pour l'association **The Lucky Bulldogs** et **ASSPM** qui ont dû faire sans les événements qui étaient prévus ce printemps.

Espérons que le déconfinement puisse suivre son cours afin que la vie reprenne pleinement dans notre charmant village !

Des habitants parfois déboussolés mais pas sans ressources

Du côté des habitants, le confinement a été plus ou moins bien vécu. Il y a ceux qui s'en sont parfaitement accommodés, et les autres, pour qui la situation a pu se révéler très anxiogène.

Cela se traduit d'ailleurs dans les préoccupations des enfants (lire page 5), qui ont des avis très tranchés sur la situation. Les personnes qui vivent seules ont dû faire face à encore plus d'isolement, pas toujours facile à vivre et bien compris, à l'image des personnes âgées.

Ce qui est sûr, c'est que nous avons tous apprécié la présence de nos commerçants, nous permettant de limiter les déplacements fastidieux en supermarché. Mais ce qui a été très visible durant cette période, c'est la solidarité qui s'est instantanément organisée au sein du village. Que ce soit le voisin attentionné qui propose à la personne âgée ou vulnérable de faire ses achats, la couturière qui propose de réaliser des masques à ses pairs, ou encore les élus ou les commerçants qui déposent les commissions sur le seuil de la porte, les élans d'entraide ont fleuri ça et là pour rendre le quotidien d'autrui plus facile.

Le positif c'est aussi d'avoir pu passer plus de temps avec les siens, nos enfants nous le disent, ils ont en général aimé faire des activités ensemble, découvrir et transmettre des choses nouvelles, comme réaliser une simple recette de pâtisserie ou de pain, regarder pousser ses fruits ou légumes, reprendre le temps de jouer à des jeux de société... tout ce dont notre quotidien ultra minuté et connecté nous prive de plus en plus. On passe plus de temps chez soi, la bonne aubaine pour réaliser les travaux ou projets qui traînent depuis des lustres ! Beaucoup ont profité du confinement pour faire du tri, du vide, nettoyer à fond, repartir sur de nouvelles bases. La réouverture des déchetteries a vu se former des files d'attente record !

Déconfinement

Enclenché depuis quelques semaines, il se fait très progressivement. Même si la Normandie jouit d'une situation plutôt favorable par rapport à d'autres régions, beaucoup ont peur d'une hypothétique seconde vague. Les autres argumentent à un retour à la vie normale, où la peur ne doit absolument pas prendre le dessus.

Entre les deux, il y a sans doute un juste milieu. Reprendre des activités, oui, mais en respectant les gestes barrières tant et tant répétés : Garder ses distances physiques, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, porter un masque lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon ou à défaut avec un gel ou une solution hydro-alcoolique, et rester confiné en cas de fièvre ou symptômes pouvant être associés au Coronavirus.

Quoi qu'il en soit, nous espérons tous que cet épisode fâcheux ne soit plus qu'un mauvais souvenir, et que nous en tirerons certaines leçons afin d'être mieux préparés à l'avenir, et d'être en mesure de se forger un futur plus en adéquation avec des valeurs essentielles.



O. Ancenas

Rappel ! Pour préserver la nature et limiter la propagation du virus, ne jetez pas vos masques, gants et mouchoirs usagés dans la nature mais à la poubelle. La planète vous remercie d'avance.





Le vécu des Pormortais

par **Élise Watel**

École

■ MATHILDE JOLLIVET, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Comment avez-vous géré la fermeture de l'école ? La fermeture de l'école s'est réalisée en lien étroit avec l'équipe de circonscription et en communication constante avec les familles de l'école.

Aviez-vous été prévenue au préalable ? Non mais au vu de la situation sanitaire qui évoluait de jour en jour, nous avons anticipé certains points, notamment le recueil et la vérification des adresses e-mail des familles afin de mettre en place une communication par voie électronique.

L'éducation nationale a-t-elle mis en place des outils ou des protocoles pour vous aider à maintenir le lien avec vos élèves durant le confinement ? Les classes virtuelles ont été un outil de qualité pour maintenir le lien avec les élèves et leurs familles. Les conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux nous ont également beaucoup aidé en proposant des ressources pour nos élèves : des défis en arts plastiques, en Education Physique et Sportive, en Sciences. Les familles qui le souhaitaient pouvaient nous envoyer les photos des défis réalisés. Ces ressources ludiques qui participent au lien école-famille ont été très investies et continuent de l'être pour les enfants qui travaillent à distance.

Comment vous êtes-vous organisées durant le confinement ? Durant le confinement, nous communiquons avec les familles et les élèves par mail ou par classes virtuelles selon les organisations pédagogiques choisies. Le travail était envoyé par mail chaque fin de semaine pour la semaine suivante. Nous étions disponibles pour répondre aux questions ou sollicitations des familles et des élèves.

Comment s'est passée la réouverture de l'école ? La réouverture de l'école a été réfléchiée avec l'ensemble des partenaires : les élus municipaux, les enseignantes et l'équipe de circonscription. Nous avons également fait en sorte d'informer systématiquement les parents d'élèves élus des décisions prises. Cette réouverture s'est appuyée sur le protocole sanitaire en vigueur. Les élus municipaux nous ont beaucoup aidées et nous les en remercions. Les classes ont été réorganisées afin de garantir la distanciation physique entre les élèves. Des marquages au sol ont été réalisés sous le préau et aux abords de l'école. Les lieux d'entrées et de sorties des élèves ont été pensés en équipe et modifiés pour éviter les flux trop importants de personnes. Les temps périscolaires ont également été modifiés : la garderie et la cantine ont désormais lieu dans la Maison pour Tous, pour une fois de plus, permettre une distance entre les élèves. Suite à la rédaction du plan d'accueil pour une reprise progressive, un sondage a été envoyé aux familles afin de savoir si elles souhaitaient un retour à l'école pour leurs enfants. Le retour des sondages nous a permis de constituer des groupes.

Combien d'élèves étaient présents ? Le retour en classe s'est fait la semaine du 12 mai. Chaque classe a deux jours de travail à l'école et deux jours à distance. Depuis le 12 mai,

les effectifs augmentent progressivement et nous touchons de plus en plus de familles : 55 % des familles ont remis leur enfant à l'école. Nous organisons un retour en classe pour les élèves de maternelle à compter du 15 juin. 70% des familles de cette classe sont favorables à un retour à l'école pour leur enfant.

Les règles sanitaires n'étaient-elles pas trop complexes à respecter pour les enfants ? Les règles sanitaires demandent beaucoup de rigueur et les enfants sont conscients de l'enjeu sanitaire. Au fur et à mesure du temps, des automatismes se sont installés concernant le respect des mesures barrières. Dans la cour, les enfants ont fait preuve d'imagination en inventant de nouveaux jeux qui permettent de garantir la distance entre eux.

Comment les enfants ont-ils réagi lors de la reprise dans ces conditions spécifiques ? Les enfants étaient impatients de se retrouver. Un temps important d'échange a été mis en place au sein de chaque classe concernant le respect des règles sanitaires mais aussi leur ressenti d'enfant sur ce retour à l'école.



E. Watel

En plein déménagement...

■ ANNE-LAURE, PHILIPPE ET MÉLISSA

Ils viennent de Port-Villez (78) et ont emménagé dans la Grande Rue à peine quelques jours avant le début du confinement. Situation pour le moins inhabituelle, ces nouveaux Pormortais ont appris à connaître notre village qui est désormais le leur dans un cadre assez particulier.

Rencontre avec cette nouvelle famille qui partage avec nous leurs premières semaines de vie à Port-Mort.

Qu'est-ce qui vous a décidé à venir vivre dans notre beau village ?

Nous avons choisi Port-Mort pour sa tranquillité, ses petits commerces et sa proximité de la Seine car nous y sommes attachés.

Comment s'est passé votre emménagement suite aux mesures prises par le gouvernement ?

Nous avons eu les clés 10 jours avant le confinement donc nous n'avons pas pu déménager l'intégralité de notre ancien logement à temps car nous avons aussi quelques travaux de rénovation à faire avant de pouvoir emménager. Nous avons passé le confinement avec le minimum : une chambre, la salle de bain et une cuisine inachevée.

Qu'avez-vous eu l'occasion de découvrir de Port-Mort durant cette période ?

Malheureusement pas grand chose car nous ne sortions que pour le nécessaire. En revanche nous avons pu profiter de nos commerces très utiles en cette période, boulangerie, boucherie, marché, tabac presse, le vétérinaire pour nos animaux et aussi la petite jardinerie grâce à laquelle nous avons pu fleurir notre maison.

Avez-vous réussi à tisser du lien avec les habitants et les commerçants malgré tout ?

Oui et non, pas facile en cette période de distanciation sociale, malgré tout nous avons pu connaître quelques habitants et les commerçants qui nous ont tous très bien accueillis.

Vous avez proposé, sur les réseaux sociaux durant le confinement, de confectionner gratuitement des masques en tissu pour les habitants qui en auraient besoin, c'est super sympa, qu'est-ce qui vous a poussé à le faire ?

J'ai décidé de proposer de faire des masques car je voulais me rendre utile, j'avais comme beaucoup de monde, pas mal de temps libre ! Ayant une machine à coudre qui n'avait pas beaucoup servi, cela m'a donné l'occasion de m'exercer et joindre l'utile à l'agréable.

Les personnes qui m'ont demandé des masques étaient très contentes, j'ai été ravie de les aider.

Quelle est l'une des premières choses que vous ferez une fois la crise sanitaire passée ?

Nous aimerions beaucoup connaître Port-Mort et ses environs, pouvoir enfin rencontrer notre voisinage et profiter des bords de seine pour se promener. Nous sommes désireux que la vie reprenne son cours et que tout redevienne comme avant. Nous avons également hâte de voir le restaurant du village reprendre vie.

Comment voyez-vous votre futur dans notre village ?

Nous sommes trois dans la maison, nous agrandirons peut être la famille. Nous sommes aussi impatients de voir les activités du village renaître pour y participer. Nous sommes optimistes pour l'avenir dans Port-Mort. Après ce confinement encore récent, nous restons positifs et très heureux d'avoir posé nos bagages dans ce magnifique village de campagne.



Le point de vue des enfants

Est-ce que tu sais ce que c'est un virus ?

- C'est quand on est malade et qu'on va chez le docteur. *Alice, 3 ans*
- C'est quelque-chose de très dangereux qui peut se répandre partout. *Lola, 9 ans*
- C'est une boule ! *Ylan, 9 ans*
- C'est quelque-chose qui donne la diarrhée... *Aimjy, 7 ans*
- C'est une maladie mortelle. *Elsa, 10 ans*
- C'est une bactérie qui peut être mortelle ! *Maksim, 10 ans*
- C'est un gros caca boudin ! *Gauthier, 3 ans*
- C'est comme le Covid19. *Eva, 6 ans*
- C'est une maladie qui tue des gens et tu as des symptômes ou tu es malade. *Tara, 12 ans*
- C'est un virus avec plein de maladies. *Charlotte, 6 ans*
- Le virus c'est une boule avec des tiges et ça nous rend malade. *Linette, 8 ans*
- Le virus ça peut donner une maladie. *Max, 10 ans*

Qu'est-ce que tu as préféré pendant le confinement ?

- Pouvoir jouer longtemps à la console. *Aimjy, 9 ans et Ylan, 7 ans*
- Manger. *Alice, 3 ans*
- Profiter plus de papa et maman. *Lola, 9 ans*
- Je finissais l'école (à la maison) plus tôt que d'habitude. *Elsa, 10 ans*
- On a découvert grâce à notre voisin Michel le jeu du croquet et des fléchettes ! *Maksim, 10 ans*
- Faire de la peinture, jouer à Puissance 4 et cache-cache et faire de la pâtisserie avec maman. *Eva, 6 ans*
- Regarder Koh-Lanta et le Mac Do. *Tara, 12 ans*
- Faire du basket. *Charlotte, 6 ans*
- L'école à la maison c'est cool, j'avais tout terminé mes devoirs le matin, donc l'après-midi j'étais tranquille ! *Linette, 8 ans*
- L'école à la maison et rester à la maison. *Max, 10 ans*

Qu'est-ce que tu as détesté pendant le confinement ?

- Pas voir les copains. *Alice, 3 ans*
- Ne pas aller à l'école. *Lola, 9 ans*
- Il y avait trop de devoirs ! *Ylan, 7 ans*
- C'était nul de ne pas pouvoir sortir. *Aimjy, 9 ans*
- De ne pas pouvoir sortir. *Elsa, 10 ans*
- D'avoir tout le temps mes parents sur le dos. *Maksim, 10 ans*
- Rien ! *Eva, 6 ans*
- Les gens qui sortaient quand même dehors. *Tara, 12 ans*
- Ne pas voir les copains et copines. *Charlotte, 6 ans*
- Ne pas sortir où on voulait. *Linette, 8 ans*
- Ne pas pouvoir voir les copains. *Max, 10 ans*



Si l'association Connaître & Protéger la Nature n'a pas pu proposer ses activités pendant la période de confinement, de facto, elle a décidé d'annuler celles du mois de juin, compte tenu des incertitudes qui planaient en mai, lors de la préparation du programme, sur les conditions d'accueil en cas de déconfinement.

Désireuse de maintenir un lien avec ses adhérents et les personnes intéressées, elle a décidé de diffuser les fiches d'Activités Nature (préparées par la Fédération CPN de Normandie et l'association CARDERE) sur son site Internet avec un relais sur sa page Facebook. En effet, ces fiches proposent des bricolages, petites expériences, observations, etc., sur la nature proche de chez nous (notre jardin par exemple).

Quoi de plus propice que cette période de confinement et de déconfinement pour découvrir tout cela ! Merci à tous les participants. À la rentrée, l'association organisera une exposition pour leur permettre de montrer leurs réalisations. Les fiches sont toujours disponibles sur le site <http://www.cpn-port-mort.fr/>.

JUILLET : L'association a décidé de proposer cette année des sorties ouvertes à tous. Une façon de se retrouver autour de balades en nature près de chez nous. Nous proposons des dates en semaine et le week-end pour que le plus grand nombre puisse participer. Bien entendu, celles-ci seront organisées dans le respect des règles sanitaires préconisées. Elles seront communiquées sur le site et par boîtage dans le village avec les dates et les thèmes des sorties.

SEPTEMBRE : Nous ne connaissons pas pour l'instant les conditions de la rentrée scolaire de septembre, mais l'association reprendra ses séances du jeudi avec les enfants de l'école, en conformité avec les obligations sanitaires alors préconisées bien sûr. Le groupe sera certainement divisé en deux, car nous accueillons beaucoup d'enfants (26 cette année) et les activités en petits groupes seront plus profitables. Bien entendu, vous serez avisés de toutes les modalités de reprise de nos activités pour les enfants de l'école au moment de la rentrée scolaire.

Parcours des plantes sauvages des bords des chemins : Compte tenu des événements dus à l'épidémie Covid-19, la réalisation du parcours se trouve décalée dans le temps ; nous prévoyons une inauguration au printemps 2021. Préparation du balisage et inventaires des plantes sont cependant en cours actuellement.

L'association est maintenant labellisée « Jeunesse et Éducation Populaire » depuis le 1^{er} janvier : ceci montre que nous répondons à « des exigences relatives au respect de

NOUVEAU

Parole aux Pormortais !

Afin de vous laisser la parole, le journal de Port-Mort vous offre la possibilité de vous exprimer sur le sujet de votre choix, sans contenu polémique ou politiquement orienté !

Vous avez l'âme d'un poète, une recette de saison, une photo insolite ou une passion à partager, un métier que vous souhaitez faire connaître, un événement que vous souhaitez promouvoir.. ?

Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre article à l'adresse suivante : journal@port-mort.com.

C'est Gilles Auloy qui inaugure cette nouvelle rubrique en nous proposant cette petite fable tout en précisant, *Que Jean de la Fontaine soit indulgent !*

L'huître et l'ours

*Il était une fois une huître au caractère trempé
Bien dans sa coquille, accrochée à son rocher.
Elle subissait sans arrêt d'un nounours mal léché
Sa gourmandise, ne rêvant jour et nuit qu'à la gober.
Mais notre huître maligne se fermait aussitôt
Et le gros ours d'un pas lourd s'en allait bien penaud.
Pas toujours fermée notre ostreidae, elle l'ouvrait bien souvent
Devant cet ours arrogant mais somme toute pas bien vaillant.
Tu ne penses qu'à hiberner la moitié de ton temps
Lui disait elle excitée comme une éruption de volcan,
Moi je dois sans cesse combattre les tempêtes et marées
Alors que toi tu ne passes ton temps qu'à chercher à manger.
La morale s'il y en avait une, c'est que dans l'huître ingrate
Une perle peut y vivre et trouver grâce en son sein
Alors que notre pauvre nounours bien écarlate
Ne pourra au mieux que finir carpette pour humain.*

GA

la liberté de conscience, du principe de non-discrimination, à un fonctionnement démocratique, à la transparence de leur gestion, à l'égal accès des hommes et des femmes, et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes ». (Article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001). Ce label met également en avant le sérieux et la qualité des activités que nous proposons. Ceci nous permet d'accueillir un chantier jeunes cet été en partenariat avec l'espace Condorcet de Gaillon et en collaboration avec la mairie.

Nous sommes également reconnus « organisme d'intérêt général ». Les personnes désireuses de faire un don à l'association peuvent donc bénéficier d'un crédit d'impôts.

Vous êtes curieux de nature, vous aimez vous promener et regarder autour de vous, vous souhaitez mieux la connaître et aider à sa protection, rejoignez-nous !

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Lis-moi un livre

Le bilan de l'accueil des élèves à la bibliothèque de l'ALPM est bien maigre, puisque nous n'avons pu faire que quatre séances.

Pourtant le pli était pris et les enfants devenaient plus familiers avec l'agencement de la bibliothèque, le classement, les différentes sortes de livres et les types d'histoires. Ils choisissaient suivant leur goût, de belles histoires de princesses et de fées, ou encore d'animaux, des policiers, des BD, souvent des histoires qui font rêver.

En février nous avons renouvelé une animation « Lis-moi un livre » : les plus grands ont lu aux moyens et grands des classes maternelles le(s) livre(s) qu'ils avaient choisi(s). Ce fut encore une fois une belle expérience.

Le confinement ne nous a pas permis de récupérer tous les livres empruntés par les enfants. Merci de bien vouloir les rapporter un samedi matin à la bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte pendant les grandes vacances.

■ DOMINIQUE MORCRETTE



Une première au club de gym !

Mardi 28 janvier 2020, la section gym adultes du village ouvrait ses portes aux maris et aux ados !

Une très belle séance organisée par Maryline avec un mix de cardio, de renforcement musculaire, de relaxation et d'étirements dans une ambiance vraiment sympathique.

La séance s'est terminée autour d'un verre de cidre et une part de galette pour remercier les courageux.

Merci à Maryline, notre super prof et aux pratiquantes ainsi qu'à Dominique, la formidable prof des seniors et ses fidèles qui permettent au club d'exister...

■ PASCALE LACHINE



Les Actus de la Sauvegarde

C'est par notre assemblée générale le samedi 25 janvier que nous avons débuté l'année avec nos adhérents et non adhérents ayant répondu nombreux à notre invitation. Un taux de participation de 42 familles représentées sur 50 adhérents, les journalistes, et quelques nouveaux Pormortais que nous remercions vivement pour leur confiance et leur adhésion ! Plus le nombre d'adhérents est élevé plus nous avons de chance d'être écoutés dans nos requêtes (prix de l'adhésion 15 € par famille par an).

De nouveaux membres dans notre équipe ! Le bureau est désormais composé de 10 bénévoles : Marie-Christine Baron, présidente - Alain Vigouroux, vice président - Nicole Vigouroux, trésorière - Monique Chomienne, secrétaire.

Membres : Christian Chomienne - Michel Letellier - Serge Coupé - Jean-Pierre Lecoq - Philippe Plé - Christian Merieux.

Encore une journée très positive : communication dans la bonne humeur tant pendant la pause café qui a précédé l'AG que pendant l'apéritif très apprécié de tous, et au restaurant le Nathaly's où nous avons terminé la soirée.



●●● Face à la crise du Covid-19 notre calendrier annuel d'animations transmis lors de notre AG a été plusieurs fois remis en question afin de respecter les impératifs gouvernementaux et finalement nous avons été dans l'obligation d'annuler plusieurs activités :

3 avril : Journée pédagogique avec l'école

26 avril : Nettoyage de printemps

16 mai : Soirée Pierres en lumières

5 juillet : Site médiéval de Blainville-Crevon - *reporté sur 2021*

La journée portes ouvertes chez Alland & Robert le 11 octobre est pour le moment maintenue.

Pendant la période de confinement le Bureau a communiqué par mail afin de continuer à travailler sur les projets, et informer les adhérents : brèves en février, avril, mai et juin, sondage sur projets et décisions communes et en partenariat avec Geneviève de Pressagny les adhérents ont eu le plaisir de recevoir tous les jours des informations diverses par mail afin de conserver notre dynamique !

Quelques infos

- Durant le mois de mars une alarme a retenti à plusieurs reprises et a généré des questions de la part d'habitants et adhérents de Port-Mort. Après enquête auprès de la mairie, cette alarme ne provenait ni de Syngenta ni de Nufarm ; nous vous rappelons que Port-Mort n'est plus classé Seveso.

- Il a été constaté de nouveaux déversements d'eau dans la rue provoqués par Alland & Robert ; nous leur avons signalé il s'agit d'une mauvaise manipulation. Des travaux étaient prévus en 2020 pour solutionner définitivement ce problème. Sachez que le produit rejeté n'est pas nocif mais il est vrai que l'aspect « laiteux » n'est pas agréable à voir.

■ MARIE-CHRISTINE BARON



Port-Mort en Scène !, comme toutes les associations, comme toutes les structures ayant un objectif culturel, s'est vue imposer une parenthèse d'inactivité. Mais là, nous ne vous apprenons pas grand'chose : 2020 n'est pas une année ordinaire !

Nous avons donc stoppé les événements programmés durant le premier semestre 2020. Mais nous ne sommes pas défaitistes. Notre objectif permanent d'offrir des événements aux Pormortais toujours à l'esprit, nous avons œuvré de plusieurs manières :

Durant la période de confinement, nous avons mis à la disposition de tous des liens vers des pièces de théâtre, vers des concerts ou des expositions... enfin, des distractions dans notre domaine de programmation, mais en virtuel bien évidemment, sur notre site web.

L'exposition peinture/photo d'avril n'ayant pu se tenir, nous avons aussi mis en ligne une petite galerie virtuelle pour les exposants qui le souhaitaient.

Nous avons pu nous rendre compte à cette occasion qu'informer l'ensemble des habitants de la commune n'est pas évident : nous l'avons fait via notre page Facebook et celle du village, mais tout le monde n'y est pas abonné !

Il n'était pas envisageable de distribuer des tracts dans les boîtes à chaque nouvel ajout.

Port-Mort en Scène ! n'ayant pas d' « adhérents » nous pensons que bien peu de gens auront pu profiter de nos propositions.

EXPO PEINTURE / PHOTO

De façon plus certaine, l'exposition peinture/photo de printemps a été reportée en septembre, les 19 et 20 très exactement.

Les exposants ont presque tous donné leur accord, et le petit groupe musical aussi. Vous aurez ainsi le plaisir d'admirer les œuvres de plus de vingt peintres ou photographes, de voir des peintres travailler sur place, de participer à un débat... et d'assister à un concert de jazz manouche le dimanche après-midi.

Tout cela en entrée libre ! En fait, avec probablement quelques aménagements, tout le programme d'avril a été reporté tel quel, quelle chance !

Nous vous invitons à consulter notre site web pour connaître le détail du déroulé de ce week-end.

FESTIVAL DE THEATRE DE NOVEMBRE

Il est pour le moment maintenu. Nous misons sur un allègement des conditions, voire la levée totale du confinement d'ici là.

Nous travaillons donc « comme si ».

Mais nous rencontrons une difficulté supplémentaire : les compagnies de théâtre ont elles aussi dû stopper toutes leurs activités. Elles ont donc les plus grandes difficultés à se projeter et à proposer leur candidature : pièces à peine choisies, répétitions reprenant tout juste, la confiance dans leur préparation n'est pas encore au mieux. Aussi leur avons-nous laissé un très long délai pour répondre, et nous ne savons pas encore trop où nous allons... Nous y verrons probablement plus clair à la fin de l'été, pas avant.

Nous pouvons donc vous proposer le programme suivant, auréolé cependant d'un léger flou puisque nous dépendons et de nos partenaires et de la possibilité de réunir du public sans problème.

Exposition peinture/photo

19 & 20 septembre

Maison de village

Peintures sur place

Espace : 1 thème / des peintres

Débat sur le rapport peinture/photo

Concert Jazz « Manouche »

20 septembre

Maison de village

Au cœur de l'expo

Festival de théâtre

13 au 15 novembre

Maison de village

Tea Time autour de...

concert groupe Modestine

en cours de négociation pour un report début 2021

■ ODILE ANCRENAS

Pour rester en contact...

portmortenscene

www.portmortenscene.com

pmes@laposte.net

06 47 72 65 22

Commémorer autrement

Comme il ne vous a pas échappé les commémorations de ce premier semestre 2020 n'ont pas pu se tenir normalement.

Les festivités du 75^{ème} anniversaire du 8 mai 1945, marquant la fin de la 2^{ème} guerre mondiale en Europe, se sont tenues à huit clos. Les 80 ans de la bataille de France de juin 1940, dont certains combats ont eu lieu, pas très loin de chez nous à Courcelles-sur-Seine (destruction du pont) et Vernon (bombardement). L'appel du 18 juin 1940 du général De Gaulle, qui de Londres permit à des milliers de français de poursuivre le combat et de les lancer dans la résistance.

Pour ne pas oublier ces millions de victimes civiles et militaires, et honorer celles et ceux qui ne se sont pas résignés, des initiatives locales ont fleuri.

À l'initiative du département de l'Eure, le fait de pavoiser sa maison.

PRÉFET DE L'EURO
Liberté
Égalité
Fraternité

Un drapeau sur chaque maison

À l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 et en raison des mesures sanitaires, destinées à assurer la sécurité de tous, empêchant la tenue des cérémonies officielles, Jérôme Filippini, Préfet de l'Eure invite les Eurois et Euroises à apposer un drapeau sur leur habitation, le vendredi 8 mai 2020

Et enfin une initiative locale, pour commémorer le débarquement des alliés sur les plages de Normandie et son 76^{ème} anniversaire. Cette dernière a eu un retentissement mondial. A l'initiative d'associations de devoir de mémoire et

PORT-MORT

**LES CLOCHERS DE LA LIBERTÉ
BELLS OF FREEDOM**

Redonnons un sens au mot liberté. Faisons sonner les cloches symboliquement le 6 juin à 18h44 PM.
En juin parlons de Libération !

Let's give meaning to the word "freedom". Make ring the bells on June 6th at 6:44 p.m.
In June let's talk about Liberation !

**6 juin 2020 - 18h44
6th June 2020 - 6:44 pm**

Logos of various organizations including the Department of Eure, the Normandy Region, and the European Union.

de musées de Basse-Normandie, des milliers de cloches ont sonné en même temps en Normandie, en France, en Belgique, en Angleterre et aux États-Unis. Notre village en faisait partie.

Je terminerai par ces 2 citations d'Elie Wiesel :
« Oublier les morts serait les tuer une deuxième fois »
« Ceux qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à ce qu'elle recommence »

■ RODOLPHE DELAMOTTE
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION THE LUCKY BULLDOGS



Grand nettoyage à l'église Saint-Pierre

Le 27 janvier dernier, 25 bénévoles se sont retrouvés pour un grand ménage de l'église suite à l'intervention des conseillers pour évacuer les déjections des pigeons dans le clocher.



D. Morcrette



Regards croisés sur l'agriculture de notre village

Deux agriculteurs pormortais répondent à nos questions *par* **Pascale Lachine**

Quel plaisir d'avoir pu se promener dans les champs pendant le confinement. Mais au fait qu'est-ce qui pousse dans les champs en ce moment ?

THOMAS PICHOU

? JPM Pouvez-vous nous indiquer quel a été votre parcours professionnel ?

Thomas J'ai quitté la ville de Vernon à l'âge de 13 ans pour m'installer à Port-Mort. Après un bac pro et un BTS gestion et agriculture, j'ai commencé le métier d'agriculteur en 2007, aux côtés de mon père à la ferme du Thuit. Cette ferme a appartenu à mes arrière-grands-parents puis à mes grands-parents et maintenant ce sont mes parents qui y vivent.

? JPM Pouvez-vous nous dire ce qui pousse dans vos champs en ce moment ?

Thomas Actuellement je cultive des champs de blé, de colza, d'orge, de petits pois protéagineux et de betteraves sucrières.

? JPM Comment sait-on que les plantations sont arrivées à maturité pour prévoir la récolte ?

Thomas Il faut savoir qu'il y a un décalage d'à peu près huit jours entre la vallée et le plateau. Cela s'explique en partie par le sol plus léger et sablonneux dans la vallée.

Sur le plateau, si le temps se maintient, on peut espérer récolter les petits pois vers le 14 juillet et les betteraves sucrières en octobre. Le blé et le colza seront fauchés d'ici 14 juillet.

Pour connaître le meilleur moment pour récolter, il y a des signes qui ne trompent pas ! Lorsque l'on observe les épis de blé et d'orge et qu'ils ont « la tête en bas », on approche de la maturité. Alors on regarde les graines pour voir si elles sont « croquantes ». Si c'est le cas on emmène un échantillon à tester à la coopérative qui nous donne le feu vert pour récolter.

? JPM Une fois les cultures récoltées, que se passe-t-il ?

Thomas Pour ma part je ne stocke pas mes récoltes. Je remplis des remorques que je dépose dans une coopérative Natup. Ensuite, c'est elle qui se charge de négocier les transactions avec les importateurs sur le port de Rouen, qui est le 5^{ème} plus grand port de France. Une partie de la production est exportée par la coopérative Natup notamment vers l'Afrique, grand importateur de céréales. S'agissant des betteraves sucrières, la récolte part à l'usine de sucre Saint-Louis à Étrépagny.

? JPM Quelles sont les risques pour les récoltes ?

Thomas Cette année nous avons eu beaucoup de soleil mais les risques concernent la pluie et le vent, qui entraînent notamment des blés versés. Il existe aussi une norme d'humidité pour pouvoir les commercialiser (en dessous de 15%) sinon les coopératives pénalisent sur le prix à la tonne.

? JPM Comment choisit-on ce qu'on plante dans les champs ? Existe-t-il aussi des jachères comme on l'apprenait à l'école en géographie, il y a 30 ans ?

Thomas Non, la jachère n'existe plus. On laisse les terres se reposer en alternant les plantations. Par exemple, une année on peut faire de la betterave suivie d'une culture de blé puis de maïs et de blé ou orge mais on ne peut pas faire deux fois

de suite la même culture sur la même parcelle, sauf le blé. Mais il est nécessaire qu'une céréale coupe le cycle.

? JPM Comment s'organise le travail d'un agriculteur d'aujourd'hui ?

Thomas Personnellement je travaille environ 40 heures par semaine en moyenne bien que cela dépende des saisons. On peut estimer que les récoltes vont durer du 25 juin jusqu'à début décembre. Mais il ne faut pas oublier que depuis le mois de février on prépare les champs avec des engrais et des traitements et qu'une fois les récoltes de blé et d'orge terminées il y aura les déchaumages puis les semis du colza au 15 août.

? JPM Vous travaillez seul Thomas ?

Thomas Je travaille seul mais mon père qui est à la retraite vient m'aider.

? JPM Est-il vrai que maintenant les tracteurs sont tellement modernes que tout se fait presque sans l'intervention humaine ?

Thomas C'est en partie vrai, les tracteurs modernes sont confortables et disposent d'un GPS et de la climatisation mais l'intervention humaine reste néanmoins très importante.

? JPM Cette année, c'est une année à coquelicots ! Un vrai plaisir pour ceux qui cueillent leurs pétales pour concocter de délicieux sirops ou des crèmes pour le visage. Peut-on dire que c'est en raison des traitements moindres imposés par l'union européenne qu'ils sont si nombreux cette année ?

Thomas Il y a de ça en effet, mais si jolis soient-ils, les coquelicots restent une mauvaise herbe très invasive et très pénalisantes pour les cultures.

? JPM Pourquoi voit-on parfois des tas de compost ou de fientes de poules en plein milieu d'un champ cultivé ?

Thomas On ne peut parfois pas stocker le fumier ou les fientes de poules quand on les achète alors on les dispose dans les champs pour les épandre quand les cultures sont terminées.

? JPM Enfin, tenez-vous compte des cycles de la lune pour vos cultures ?

Thomas Non, je ne tiens pas compte des cycles de la lune par contre il y a des tendances avérées : lorsque le temps est sec avec une nouvelle lune, le temps ne devrait pas changer.

? JPM Merci Thomas de nous avoir consacré de votre temps pour répondre à nos questions et bonnes récoltes !



FRANÇOIS LEHALLEUR

? JPM François, pouvez-vous nous indiquer quel a été votre parcours professionnel ?

François Après avoir étudié à l'école d'agriculture de Mantes, j'ai travaillé sur l'exploitation de mes parents en tant qu'aide familial, que j'ai ensuite reprise en partie dans les années 90. Aujourd'hui j'y travaille avec mes deux fils, ma femme et un employé à mi temps.

? JPM Pouvez-vous nous dire ce qui pousse dans vos champs en ce moment ?

François Actuellement je cultive du blé, de l'orge d'hiver, du maïs, du colza, de la luzerne, de la betterave, du lin et du foin.

? JPM Du foin ? De l'orge d'hiver ?

François Et oui de l'orge d'hiver car il en existe plusieurs sortes ! L'hiver, nous pouvons cultiver de l'orge aussi appelée escourgeon, fourrager ou brassicole, avec six rangs de graines mais nous cultivons aussi de l'orge de printemps, avec deux rangées de graines, destiné aux brasseries pour la fabrication de la bière. Quant au foin, c'est de l'herbe fauchée au printemps qui est soulevée, aérée et pressée. Il est destiné à l'alimentation des chevaux. À ne pas confondre avec la paille, qui est le résidu après le fauchage des blés.

? JPM Comment déterminez-vous ce que vous allez planter ?

François Chacun fait ses choix, personnellement je ne souhaite pas enchaîner les cultures de blé, je choisis au minimum trois cultures différentes. Après un blé, j'enchaîne avec un escourgeon pour semer ensuite de la luzerne (pendant trois années d'affilée) ou du colza. Tout en gardant un système de rotation, je réparties les cultures en fonction du marché mais aussi pour échelonner les récoltes.

Fin juin : C'est l'heure de « moissonner l'escourgeon » puis de récolter le colza et le blé.

Début Juillet : Arrachage du lin qui a été semé en mars. Il est posé sur le sol et retourné une fois qu'il a rouit. Ensuite vient le temps du déchaumage des champs de blé pour enfouir les résidus.

Courant juillet : Après la récolte, c'est le moment d'enrichir le sol en étalant des engrais (phosphore et potassium).

Mi-août : On sème le colza qui sera récolté en juillet de l'année suivante. Puis on s'affaire pour ramasser le lin qui sera ensuite pressé en balles rondes et stocké une à deux années avant d'être vendu.

Octobre : Semis du blé qui sera récolté en juillet de l'année suivante.

Les betteraves sont semées en février et récoltées entre septembre et janvier en fonction de la demande de mise à disposition de l'usine de sucre puis c'est au tour du maïs (aliment d'élevage) semé en avril qui grandira jusqu'en novembre.

? JPM Avez-vous des moments de répit ?

François Pas souvent, car toute l'année, il faut surveiller l'évolution des cultures. Cela passe par le désherbage, et la protection des cultures contre les parasites et les maladies. Je pratique l'agriculture raisonnée, c'est-à-dire que je surveille très régulièrement les cultures pour les traiter au mieux. Si je vois des insectes nuisibles mais qu'il y a des coccinelles, je ne traite pas. Parfois, on fait de mauvais choix, c'est ainsi que je n'ai pas voulu désherber une parcelle qui semblait propre et qui s'est transformée en champs de coquelicots. Quand

cela arrive, on sait que le prix d'achat sera bien plus bas que prévu. Il faut aussi savoir que l'on traite tôt le matin ou tard le soir ou la nuit pour profiter d'une plus forte hygrométrie et d'un vent plus faible, ce qui permet une meilleure efficacité des produits et donc de réduire les quantités utilisées.

? JPM Et que faites-vous de tout ce que vous avez récolté ?

François Je stocke dans les hangars et vends la production familiale à des négociants. Les céréales partent ensuite essentiellement en direction du Maghreb via le port de Rouen, l'orge vers des brasseries, les pois sans gluten vers la Bretagne. Le maïs est récolté avec un taux d'humidité de 25 à 35 %. Il est acheminé chez un négociant qui le met une nuit dans un séchoir pour atteindre le taux de 15%, taux auquel il peut être commercialisé.

? JPM Suivez-vous le cycle de la lune ?

François Oui pour certaines cultures comme la betterave.

? JPM Merci pour toutes ces informations et merci à tous les deux de parler avec passion de votre métier.

Je terminerai cet article en informant les Pormortais de la publication récente de la « **Charte de bon voisinage à la campagne** », très intéressante à lire et qui montre que nous vivons dans un monde rural où habitants et agriculteurs peuvent vivre ensemble si tous se respectent. Celle-ci est consultable sur le site « **Agricultures & Territoires Chambres d'agriculture Normandie** », normandie.chambres-agriculture.fr.



L'Édito par **Christian Lordi**

Enfin la nouvelle équipe est opérationnelle. Nous sommes sortis d'une situation spéciale due au Covid-19. En effet les nouveaux élus n'ont été installés que fin mai. La situation était *élus sans pouvoir siéger, sortants devant continuer à siéger*. Bref tout cela est rentré dans l'ordre fin mai et la nouvelle équipe s'est mise au travail d'arrache pieds pour remettre la machine en route. Du sang neuf comme vous pourrez le voir dans ce présent journal.

Nous devons avoir une pensée pour ceux d'entre nous qui ont dû affronter le virus et en particulier pour la personne qui y a laissé la vie.

Nous devons être plus que jamais vigilants et respecter les gestes barrières, même si tous avons envie de fêtes, besoin de contacts après cette crise, il faut se dire que le Covid-19 n'est pas encore vaincu.

C'est pourquoi nous appliquons les protocoles et les directives préfectorales.

Je vous souhaite néanmoins un bon été et de bonnes vacances.

Scrutin du 15 mars 2020

Installation du conseil
le 23 mai 2020

pour cause de crise sanitaire



Participation

VOTANTS 43,96 %
ABSTENTIONS 56,04 %

Moyenne d'âge : 56,6

Hommes : 62,4

Femmes : 45,0

Votre nouvelle

5 femmes, 10 hommes pour un



Christian LORDI
Maire
64 ans
retraité

Président
• COMMISSIONS
• CCAS
Délégué *titulaire*
• Conseil SNA
• SIEGE
• Voirie
Officier de police judiciaire



Gilles AULOY
1^{er} adjoint
70 ans
retraité

Vice-président commission
• URBANISME
Membre commissions
• BUDGET & FINANCES
• CIMETIÈRE
• COMMUNICATION
• CONSEIL DES ENFANTS
• TRAVAUX
Délégué
• SNA - SCOT *titulaire*
• Conseil SNA *suppléant*
Officier de police judiciaire



Philippe PLÉ
Conseiller
61 ans
retraité

Vice-président commission
ASSOCIATIONS
Membre commissions
• CONSEIL DES ENFANTS
• PERSONNEL
• TRAVAUX
Délégué *suppléant*
• Attractivité du territoire
Membre CCAS



Gérard MOREAU
Conseiller
73 ans
retraité

Vice-président commission
CIMETIÈRE
Membre commissions
• APPELS D'OFFRES *titulaire*
• BUDGET & FINANCES
• URBANISME
Délégué *suppléant*
• Voirie



Pierre COUSSIÈRE
Conseiller
73 ans
retraité

Membre commissions
• APPELS D'OFFRES *titulaire*
• PERSONNEL
• TRAVAUX
• URBANISME
Délégué *titulaire*
• CES



Rodolphe DELAMOTTE
Conseiller
48 ans
responsable mutuelle assurance

Membre commissions
• ASSOCIATIONS
• CIMETIÈRE
• COMMUNICATION
Délégué *titulaire*
• Attractivité du territoire

équipe

village entre tradition et modernité



**François
LABIGNE**
2^e adjoint
67 ans
retraité

Vice-président commission

• PERSONNEL

Membre commissions

- APPELS D'OFFRES *suppléant*
- BUDGET & FINANCES
- ÉCOLE
- TRAVAUX
- URBANISME

Membre CCAS

Officier de police judiciaire



**Évelyne
LUCET**
3^e adjoint
65 ans
retraitée

Vice-présidente commission

• BUDGET & FINANCES - ÉCOLE

Membre commissions

- ASSOCIATIONS
- COMMUNICATION

Délégué

- SNA communication *titulaire*

- CES *suppléant*

Membre CCAS

Officier de police judiciaire



**François
LEHALLEUR**
4^e adjoint
55 ans
agriculteur

Vice-président commission

• TRAVAUX

Membre commissions

- APPELS D'OFFRES *suppléant*
- URBANISME

Délégué

- SNA - SCOT *suppléant*

Membre CCAS

Officier de police judiciaire



**Élise
WATEL**
Conseillère
37 ans
masseuse
esthéticienne

Vice-présidente commission

COMMUNICATION

Membre commissions

- ASSOCIATIONS
- BUDGET & FINANCES
- ÉCOLE
- PERSONNEL



**Pascale
LACHINE**
Conseillère
44 ans
assistante de
direction

Vice-présidente commission

CONSEIL DES ENFANTS

Membre commissions

- COMMUNICATION
- PERSONNEL

Membre CCAS



**Ghyslaine
AUDREN**
Conseillère
41 ans
fonctionnaire

Membre commissions

- ASSOCIATIONS
- COMMUNICATION

Membre CCAS



**Michaël
LESUEUR**
Conseiller
47 ans
fonctionnaire
territorial

Membre commissions

- APPELS D'OFFRES *suppléant*
- CIMETIÈRE
- TRAVAUX
- URBANISME



**Anne
QUÉNAULD**
Conseillère
38 ans
thérapeute

Membre commissions

- COMMUNICATION
- PERSONNEL

Membre CCAS



**Jean-Michel
VUILLAUME**
Conseiller
66 ans
retraité

Membre commissions

- APPELS D'OFFRES *titulaire*
- TRAVAUX

Délégué

- CES *suppléant*

Membre CCAS



HAUSSE DES TAXES FONCIÈRES

Pourquoi est-elle incontournable ?

Le budget communal se compose des recettes suivantes :

- **Les impôts locaux** : ils comprenaient auparavant la taxe d'habitation et la taxe foncière. La taxe d'habitation ayant été supprimée ❶, la commune n'a plus la main d'œuvre à cette année, que sur les impôts fonciers ❷.

(❶ et ❷ lire page 15)

Une étude de plus près de la feuille d'impôts fonciers montre la répartition de la cotisation réglée. Le tableau ci-dessus montre la répartition pour 1 000 € versés. Sur cette somme la commune ne perçoit que la somme de 336,28 €.

Commune	336,28 €
Inter communalité	18,08 €
Département	358,79 €
Taxes Spéciales	2,00 €
Ordures ménagères	244,27 €
Frais de gestion de la fiscalité	40,58 €

- **Les dotations de l'État** : à travers la Dotation Globale de Fonctionnement, l'État verse aux communes une somme d'argent pour son fonctionnement.

Cette dotation n'est pas pérenne et depuis 2009 elle baisse régulièrement. D'un montant de 114 980 € en 2009 elle est descendue à 62 053 € en 2020, soit 52 927 € de moins.

Quelques petites dotations se rajoutent à celle-ci, comme la dotation de solidarité rurale. L'ensemble des dotations d'État, y compris la DGF, s'élevait à 153 231 € en 2009 et à 119 574 € en 2019, soit une baisse globale de 33 657 €.

- **Les revenus divers** : ils proviennent de certains services payant rendus par la commune. Comme par exemple les locations de la Maison de village, le restaurant scolaire, la garderie périscolaire, la taxe sur les pylônes. Ces revenus s'élevaient en 2019 à 21 120 €.

Évolution budgétaire sur dix ans

DÉPENSES de fonctionnement		2009	2019	variations	2019	variations
011	Charges à caractère général	133 701,85 €	146 943,37 €	9,90%	146 943,37 €	9,90%
012	Charges de personnel	211 854,37 €	255 148,15 €	20,44%	255 148,15 €	20,44%
042	Opérations d'ordre entre sections	2 551,29 €	34 897,12 €	1 267,82%	34 897,12 €	1 267,82%
65	Charges de gestions courantes ❸	65 133,06 €	236 242,43 €	262,71%	58 009,00 €	-10,94%
66	Charges financières	7 355,45 €	6 364,53 €	-13,47%	6 364,53 €	-13,47%
67	Charges exceptionnelles	44,33 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
	TOTAL	420 640,35 €	679 595,60 €	61,56%	501 362,17 €	19,19%
RECETTES de fonctionnement		2009	2019	variations	2019	variations
013	Atténuation de charges	23 403,86 €	24 428,95 €	4,38%	24 428,95 €	4,38%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	17 390,12 €	0,00%	17 390,12 €	0,00%
70	Produits des services	32 391,14 €	32 112,72 €	-0,86%	32 112,72 €	-0,86%
73	Impôts et taxes ❹	273 958,00 €	491 376,00 €	79,36%	332 930,00 €	21,53%
74	Dotations et participations	153 231,73 €	119 574,49 €	-21,96%	119 574,49 €	-21,96%
75	Produits de gestions courantes	16 042,56 €	21 120,75 €	31,65%	21 120,75 €	31,65%
76	Produits financiers	6,92 €	3,02 €	-56,36%	3,02 €	-56,36%
77	Produits exceptionnels	3 941,79 €	13 001,60 €	229,84%	13 001,60 €	229,84%
	TOTAL	502 976,00 €	719 007,65 €	42,95%	560 561,65 €	11,45%

- **Les emprunts** : ils permettent de répartir le coût d'investissements importants sur plusieurs années. La commune est engagée sur deux prêts pour un montant total de 231 435 € pour une annuité de 36 560 €.

- **Les subventions** : elles ne représentent qu'une faible proportion du montant des investissements, mais peuvent permettre d'équilibrer l'opération.

Toutes ces recettes servent au fonctionnement : école, voirie, administratif, entretien des locaux, personnel, chauffage, etc. et aux investissements de la commune : bâtiments, routes, lutte incendie etc.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution budgétaire sur dix ans.

Sur fond jaune, les chiffres 2019 sans l'influence de la reprise des compétences voirie et périscolaire, pour une comparaison plus réelle. Dans les recettes de fonctionnement nous voyons le transfert de la baisse de financement par l'État -21,96 % vers l'impôt + 21,53%.

Malgré les obligations supplémentaires, les dépenses ont été maîtrisées, mais avec des limites incompressibles, qui obligent à répercuter les baisses de financement, tout en restant raisonnable (Taux foncier bâti moyen dans l'Eure 20,24 %, Port-Mort 20,02 %).

❸ Cette somme a beaucoup progressée : en 2018 SNA n'a pas repris la compétence voirie, celle-ci a été transférée aux communes lesquelles ont formé un syndicat de voirie. SNA nous verse une compensation que nous redonnons au syndicat pour un montant de 104 679 €. Le solde des travaux de la rue Delamotte payé en fonctionnement au syndicat de voirie, pour un montant de 73 554 € gonfle ce total.

❹ Idem que la note précédente forte variation due au versement par SNA de la compensation de 158 446 €. ●●●

●●● ❶ Environ 80% des foyers fiscaux ne paieront plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020, même si leur local assujéti est situé sur le territoire d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ayant augmenté son taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 ; plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Les foyers fiscaux continuant d'acquitter une taxe d'habitation en 2020 seront progressivement exonérés, à hauteur de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023 (NB : au 14 juillet, l'État a déclaré envisager une modification des modalités et du calendrier de la suppression totale de la taxe d'habitation).

- ❷ La perte de taxe d'habitation sera compensée ainsi :
- Le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
 - Pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, transfert d'une fraction du produit net de la TVA ;
 - Au niveau national, un « mécanisme correcteur » destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous compensées.
 - le transfert aux départements d'une fraction de TVA pour compenser la perte de la TFPB.

■ CHRISTIAN LORDI

Mairie de Port-Mort Page officielle

À l'ère des nouveaux moyens de communication, Port-Mort n'est pas en reste ! Une grande nouveauté commence à se faire connaître auprès des Pormortais connectés : la page Facebook officielle de la mairie !

Effectivement, la mairie de Port-Mort vous offre désormais la possibilité de connaître l'actualité de notre village grâce à sa nouvelle page Facebook « Mairie de Port-Mort ». Vous la reconnaîtrez facilement avec son blason en photo de profil.



Cette page vient compléter le panneau d'affichage CentoWeb en place près de la mairie. Vous ne passez pas régulièrement devant ? Téléchargez l'application CentoLive disponible pour votre smartphone (iOS et Android), mettez Port-Mort dans vos favoris et n'oubliez pas d'activer les notifications !

Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie :

- par téléphone : 02 32 52 61 46 pendant les heures d'ouverture ou laisser un message sur le répondeur en dehors de celles-ci.
- par mail : mairie@port-mort.com
- par le formulaire de contact sur www.port-mort.com

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter l'élu de permanence :
07 63 93 88 73.

■ GHYSLAINE AUDREN



Incivilités

La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

John Stuart Mill

Certaines incivilités nous obligent à faire un petit rappel de nos obligations en tant que riverain pour « bien vivre ensemble », notamment en matière de nuisances de voisinage.

L'arrêté préfectoral du 17 juin 1998 encadre les bruits momentanés de bricolage ou de jardinage :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30

(8h00 à 19h30 pour les professionnels)

Samedi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00

En dehors de ces bruits mais également de ces horaires, toutes nuisances générées par le comportement d'une personne ou d'un animal peuvent être sanctionnées, de jour comme de nuit. Concernant le tapage dit « nocturne », il n'y a pas de précision quant aux horaires, nous pouvons considérer qu'il s'agit de tapage engendré entre le couché et le levé du soleil. Pour le reste de la journée, il s'agit donc de tapage diurne.

Avant toute chose, il est recommandé d'engager des démarches amiables (prévenir avant une éventuelle fête de famille notamment). Si le dialogue ne permet pas de faire cesser la gêne occasionnée, la gendarmerie peut être sollicitée afin de constater l'infraction et dresser un procès verbal.

Dans le cas d'un conflit dont le dialogue est rompu, vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice.

■ GHYSLAINE AUDREN

Face à la recrudescence des vols de fleurs au cimetière, la mairie lance un appel au civisme et au respect des lieux :

« Un cimetière est un lieu de recueillement dans lequel il convient de se soumettre à certaines règles dont celle du respect des lieux et notamment des sépultures. Ainsi, il est inadmissible que l'on puisse dérober des fleurs ou tout objet déposé sur les tombes par des familles qui sont dans la douleur et qui, tout simplement, veulent par ce geste marquer une preuve d'amour envers leurs chers disparus. »

■ CHRISTIAN LORDI



■ Des fleurs placées le 9 juillet avaient disparues dès le 12 juillet au plus grand désarroi de la famille.

Certains endeuillés en sont même arrivés à arrêter de fleurir les tombes de leurs proches par crainte de les voir dépouillées...

V. Lasseron



Alerte au feu !



A. Clerfeuille

« Le feu crépite dans la cheminée
Et souffle la chaleur sur mon visage
Au soir d'un clair de lune sage.
Le feu chante dans l'âtre illuminé »

Ces quelques vers pris à Guillaume Prevel, font du feu un ami, un complice. Mais le feu n'est pas toujours un ami, il peut-être très dangereux et il est réglementé.

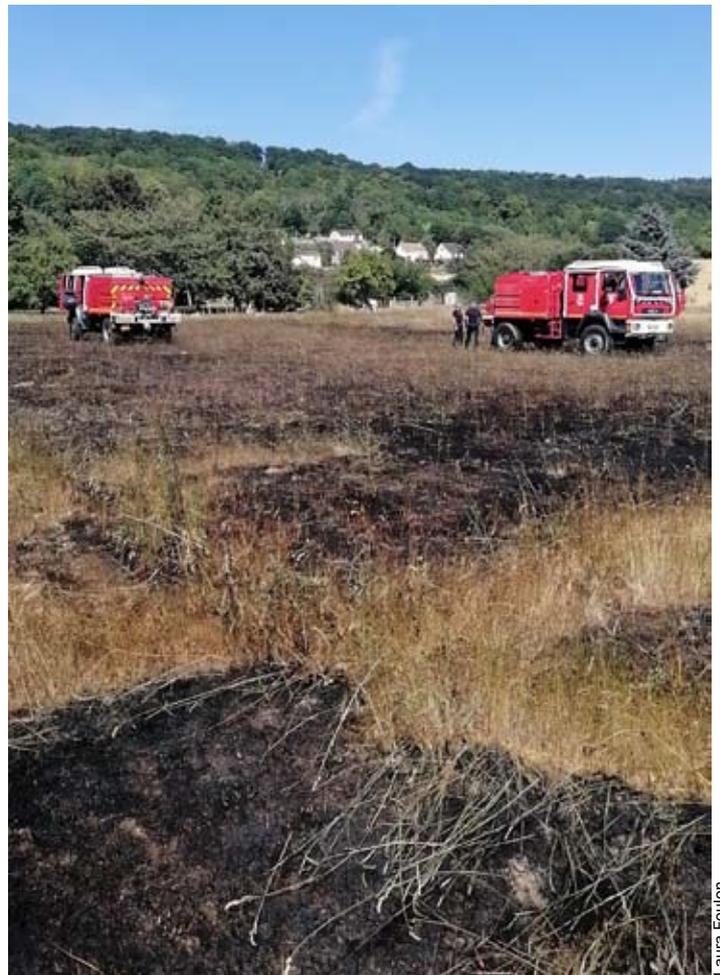
➔ Si vous n'êtes pas à plus de 50 mètres des maisons voisines et à plus de 200 mètres d'une zone boisée, il est formellement interdit de brûler des déchets verts ou autres dans votre jardin et ce toute l'année.

➔ Pour les quelques maisons de la commune qui seraient éventuellement dans les limites autorisées, la période de brûlage est du 16 octobre au 14 mars (Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010 - communes de moins de 2 000 habitants).

On pense souvent que ses règles sont instituées dans le seul but d'ennuyer la population et que de toute façon cela n'arrivera jamais.

Seulement, mercredi 24 juin, journée à la fois chaude et venteuse un riverain de la Mi-Voie a fait un feu dont les flammèches ont déclenché en milieu d'après-midi un incendie dans les terrains alentours. Celui-ci a nécessité le déplacement des pompiers et de la gendarmerie et aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Ce n'est pourtant pas un manque d'informations de la mairie, on les retrouve dans divers supports. C'est avant tout une question de civisme, de savoir vivre et si un grand nombre de Pormortais est respectueux, il y aura toujours les irréductibles pour continuer à enfumer leurs voisins, pour faire du bruit hors horaires autorisés, pour laisser dans les forêts alentours ou sur les bords des routes des déchets de tous genres, avec des prétextes qui relèvent, disons d'une intelligence plus que basique, du style *moi je suis à Port-Mort depuis x années* ou *je suis chez moi je fais ce que je veux* ou alors *moi je paye des impôts et j'en passe...*



Laura Foulon

■ Afin de sécuriser les terrains menacés par l'incendie déclenché par une grave négligence, l'intervention de deux CCF de la brigade des sapeurs-pompiers des Andelys a été nécessaire le 24 juin dernier dans le quartier de la Mi-Voie.

Devant de pareils arguments on ne peut bien sûr que faire profil bas. De plus la mairie cotise pour la déchetterie d'Aubevoye. Il serait dommage de ne pas participer à la protection de l'environnement et de combattre bruits et pollutions de toutes sortes.

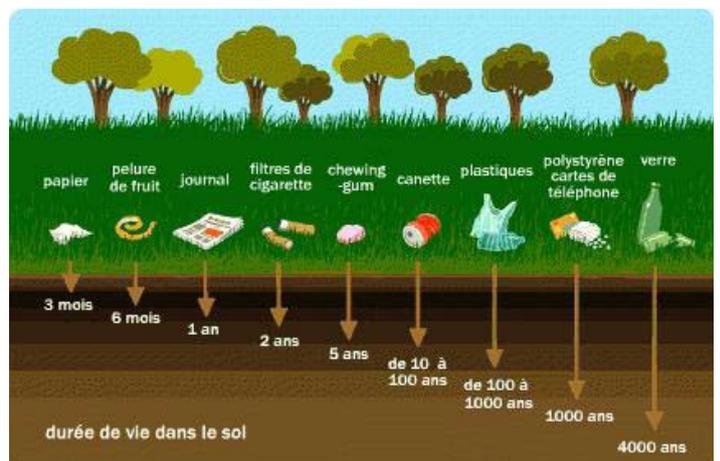
Merci aux Pormortais d'offrir au monde de demain tout le respect qu'il se doit.

■ GILLES AULOY - ADJOINT AU MAIRE

La rubrique écolo

Le port du masque, vivement recommandé voire obligatoire dans les transports en commun, engendre une pollution supplémentaire, surtout lorsque lesdits masques sont jetés dans la nature.

Ces derniers mettront plusieurs dizaines voire centaines d'années à se décomposer dans la nature. Profitons-en pour évoquer les lingettes à usage unique : contrairement aux idées reçues, elles ne se désagrègent pas comme le papier toilette, il est donc primordial de les jeter à la poubelle plutôt que dans vos toilettes, d'autant plus que cela peut engendrer un dysfonctionnement de votre fosse septique ! ●●●



●●● Si le sujet de la pollution et du réchauffement climatique vous intéresse, nous vous invitons à suivre les aventures de la goélette Tara (<https://oceans.taraexpeditions.org/>).



Il s'agit d'un véritable laboratoire scientifique flottant qui a déjà parcouru plus de 400 000 km, dans le but d'étudier et comprendre l'impact des changements climatiques sur nos océans. Amarrée à Paris jusqu'au 21 juillet elle a navigué (mats rabaissés) sur la Seine afin de rejoindre son port d'attache. Facilement reconnaissable avec sa coque en aluminium et ses inscriptions oranges, elle émerveille petits et grands !

Nous avons pu contacter l'équipe qui a eu la gentillesse de répondre à nos deux questions :

Combien de temps allez vous mettre pour rejoindre la Manche depuis Paris ?

Après avoir démâté Tara à Paris les 20 et 21 juillet, Tara a descendu la Seine et ses 6 écluses sans ses deux mâts de 27 mètres de haut donc du mercredi 22 juillet au petit matin au vendredi 24 juillet. La goélette et son équipage resteront au port du Havre-Antifer pour remâter Tara et se préparer à une navigation de 3-4 jours début août pour rejoindre le port d'attache, Lorient.

Avez vous fait des recherches sur la Seine et si oui que pouvez vous nous dire ?

En 2019, lors de la Mission Microplastiques, la goélette scientifique a pendant 6 mois parcouru plus de 9 fleuves d'Europe dont la Seine. Au large de l'estuaire du Havre, à l'embouchure de la Seine et en amont et aval du pont de Normandie, les scientifiques ont collecté des échantillons de microplastiques (moins de 5 mm) pour mieux identifier les sources de cette pollution souvent invisible à l'oeil nu, comprendre la fragmentation de ce déchets dans le fleuve, prédire sa dispersion vers l'Océan et comprendre les impacts sur la biodiversité marine et leurs effets sur la chaîne alimentaire.

De retour de cette mission, les constats scientifiques sont édifiants : 100 % des prélèvements d'eau effectués dans 9 des principaux fleuves européens contenaient des microplastiques. Cela signifie qu'ils sont déjà présents avant de polluer l'Océan. Parmi ces prélèvements, des microbilles que l'on trouve encore dans nos cosmétiques ou dentifrice, mais aussi une forte proportion de microplastiques secondaires issus de la fragmentation des plastiques avec les rayons du soleil.

Ces déchets de la taille de grain de riz représenteraient plus de 90 % des 5 000 milliards de microplastiques flottant à la surface des océans.

Aujourd'hui, les équipes scientifiques analysent ces prélèvements pour mieux comprendre cette pollution et ces

effets sur la biodiversité marine comme ces micro-déchets accumulent à leur surface des polluants présents dans les fleuves (pesticides, hydrocarbures, métaux lourds...).

Pour lutter contre la pollution des océans, c'est donc à terre que nous devons agir en réduisant la production et la consommation de plastiques à usage unique ou en améliorant la gestion des déchets. Il s'agit d'un enjeu immédiat qui nous concerne tous !

■ GHYSLAINE AUDREN

La rubrique prévention



Les vacances approchent...

Après les quelques semaines de confinement chez soi, le besoin d'évasion se fait sentir. Si notre village est relativement préservé des cambriolages, il n'en demeure pas moins que la vigilance doit être de mise. L'une des premières règles est de signaler à la gendarmerie un individu dont le comportement, dans votre rue, paraît suspect. Un visage inconnu, qui essaie de rentrer dans plusieurs maisons à la suite, qui revient sur ses pas, hésite... peut être un cambrioleur potentiel. N'hésitez pas à composer le 17. Être inscrit dans une démarche solidaire entre voisins peut être également un bon moyen dissuasif pour éviter les larcins. Le déclenchement d'une alarme, dans la très grande majorité des cas, réduit considérablement le temps d'intrusion d'un cambrioleur. C'est bien pourquoi il ne faut jamais laisser d'objets de valeur à proximité de votre porte ou de vos fenêtres.

Pendant votre absence, vous pouvez simuler votre présence en utilisant des programmateurs.

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur : en cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Petite astuce à utiliser tout au long de l'année : vous devez recevoir un inconnu chez vous (artisan, particulier à la suite d'une vente...), ne leur signalez pas que votre maison est vide de tout occupant, mais justifiez votre indisponibilité autrement : télétravail, visioconférence, soins à domicile...). Il en est de même si vous avez des enfants qui doivent rester seuls chez vous, bien que nous leur interdisons souvent de ne pas ouvrir en notre absence.

N'hésitez pas à relire attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

■ GHYSLAINE AUDREN

Coin des recettes et astuces



Cette année encore nous avons eu de très belles cerises dans nos jardins pour les plus chanceux et sur les étals ! Et vous savez quoi ? TOUT EST BON DANS LA CERISE !!!

En effet, c'est un fruit « anti-gaspi » car on peut utiliser sa succulente chair nature ou cuisinée, les queues en infusion, les noyaux pour confectionner des bouillottes sèches, les feuilles pour faire du vin et les fleurs en les cristallisant dans du sucre. En somme, tout un programme...

Cerises Amarena

Ingrédients

3 kg de sucre
1 kg de cerises griottes dénoyautées fraîches
2 litres d'eau



Recette

1. Dénoyauter les cerises
2. Faire le sirop avec l'eau et 1,5 kg de sucre
3. Porter à ébullition
4. Mettre les cerises dans le panier du faitout et le plonger dans le sirop à ce moment-là, l'ébullition s'arrête ; remuer avec douceur
5. Laisser chauffer jusqu'à ce que l'ébullition reprenne
6. Sortir le panier, couper le feu et laisser égoutter au-dessus du faitout
7. Laisser refroidir les cerises puis réserver au réfrigérateur
8. Laisser refroidir le sirop, il servira pour chaque opération
9. Le lendemain, ajouter 250 g de sucre et porter à ébullition
10. Sortir le panier du réfrigérateur le plonger dans le sirop bouillant, attendre que l'ébullition reprenne, sortir et égoutter le panier, le réserver de nouveau au frais
11. L'opération doit se renouveler 6 fois en tout sur 6 jours en ajoutant 250 g de sucre à chaque fois
12. Suite à la dernière cuisson mettre les cerises dans un bocal avec du sirop pour les conserver mettre le surplus de sirop dans une bouteille

Les cerises Amarena sont parfaites pour accompagner les glaces, les mousses mais aussi dans les gâteaux ou les cocktails !

Infusions de queues de cerise

Elles sont excellentes pour la santé particulièrement recommandées en période de régime et hautement diurétiques, les queues de cerise renforcent les reins et les voies urinaires, elles luttent contre la rétention d'eau, les calculs, les infections urinaires, la cellulite, la cystite, le cholestérol...



Vous l'aurez compris, ne jetez plus les queues des cerises que vous avez mangées !!!

Faites-les sécher à l'ombre puis mettez-les à infuser (une cuillère à soupe dans un verre d'eau bouillante) de 5 à 10 minutes et désaltérez-vous avec cette bonne infusion détox. Idéal le matin au réveil ou 2 heures après le repas du soir : anti-ballonnement garanti !

Bouillotte sèche aux noyaux de cerises



Le coussin de noyaux de cerises peut être utilisé pour soulager les maux de tête, de dents, de ventre, le mal de dos ou encore les rhumatismes.

1. Prenez une housse de coussin en coton (ou lin) qui se ferme ou une housse de chaussures et pour les plus manuels se confectionner sa propre housse !
2. Récupérez des noyaux de cerises (environ 1 kg).
3. Mettez-les dans une casserole avec un verre de vinaigre blanc.
4. Remplissez la casserole d'eau.
5. Faites bouillir le tout pendant 5 min. Videz l'eau et retirez les noyaux.
6. Laissez-les refroidir et séchez-les.
7. Mettez-les dans la housse de coussin.

Et voilà, votre bouillotte aux noyaux de cerises est prête !

Mode d'emploi pour l'utilisation de cette bouillotte :

Vous avez deux solutions pour faire chauffer la bouillotte :

- au four pendant 15 min à une température moyenne (80 °C)
- au micro-ondes pendant 2 min.

Humidifier légèrement la bouillotte avant de la faire chauffer.

ATTENTION Chauffer sa bouillotte sous surveillance.

Posez-la sur la partie du corps douloureuse : les noyaux de cerises vont restituer la chaleur qu'ils ont emmagasinée.

Cette bouillotte peut-être également mise au congélateur ou réfrigérateur pour une utilisation version froide.

Vin de feuilles de cerisier



Ingrédients

1 litre de bon vin rouge ou rosé
10 cl de kirsch
40 feuilles de cerisier cueillies après la fructification
40 morceaux de sucre

Recette

1. Mélanger le vin, le sucre et le kirsch puis y laisser macérer les feuilles pendant 4 à 5 jours.
2. Filtrer et embouteiller !

Pétales de fleurs de cerises cristallisés



Cristalliser les pétales de fleurs de cerises pour décorer ses plats et épater la galerie !

Préparation

1. Un blanc d'oeuf battu à la fourchette pour qu'il soit mousseux
2. Du sucre en poudre
3. Des pétales de fleurs de cerisier
4. Laver et égoutter délicatement les pétales. Les passer dans

le blanc d'oeuf, une fine pellicule de blanc d'oeuf doit recouvrir la totalité du pétale.

5. Étaler les fleurs sur un plateau préalablement recouvert de sucre.
6. Retourner les pétales dans le sucre.
7. Faire sécher à 20/30°C à température ambiante à l'abri de l'humidité.

Cette recette peut être détournée en version salée (remplacer simplement le sucre par le sel et quelques épices)!

La recette peut évidemment être déclinée avec toutes les autres merveilles de nos jardins : les roses et les violettes, la sauge, la menthe etc...

■ ANNE QUÉNAULT

Le Point Bien-Être de l'été

Les jambes lourdes



En France, 20 millions de personnes souffrent de jambes lourdes et tout particulièrement en été et qui dit été dit en grande majorité « vacances » !

Quoi de mieux pour notre moral ainsi que pour notre corps que des vacances propices à changer d'air pour se ressourcer chacun à notre manière...

Mais qui dit « vacances » dit aussi chaleurs... Nous sommes nombreux à souffrir de la chaleur lors de températures élevées. La bonne nouvelle est que cela n'est pas une fatalité et que quelques techniques à la portée de tous peuvent parfois suffire à soulager nos jambes lourdes et gonflées ...

Il y a tout d'abord les **plantes veinotoniques** qui stimulent les fibres musculaires et augmentent le tonus de la paroi veineuse. Ces plantes sont donc des protecteurs puissants des veines et des valvules.

La N°1 est l'**Hamamélis**, ses polyphénols ont une activité vitaminique P très intéressante pour augmenter la résistance et diminuer la perméabilité des capillaires.

La N°2 est la **vigne rouge**, qui combat l'insuffisance veineuse, la fragilité capillaire cutanée, donc les jambes lourdes.

Les **queues de cerises** peuvent aussi participer au mieux-être car en effet, son pouvoir drainant et diurétique joue un rôle dans les fonctions d'éliminations du corps.

D'autres solutions pour les jambes lourdes au quotidien

- Les douches froides : le froid, vasoconstricteur, resserre les vaisseaux et dynamise la circulation.
- Adoptez des vêtements amples : évitez tous les vêtements qui compriment les cuisses et les mollets.
- Surélevez les jambes : placez un coussin sous les pieds pour la nuit, ou vous pouvez aussi sur votre canapé lever vos

jambes à la verticale pendant plusieurs minutes. Cela aidera à lutter contre les œdèmes.

- Consommez des fruits et des légumes frais à chaque repas, leurs antioxydants, les flavonoïdes protégeront les veines. Pratiquer la marche quotidiennement améliore le retour veineux, 30 minutes par jour suffisent !

- Recevez un drainage lymphatique par un massothérapeute qualifié ou des massages de type massage chinois, ayurvédique etc...

- L'acupression (presser avec ses doigts) en 3 points (femmes enceintes s'abstenir) : Masser les points suivants : 6Rte (Rate n°6), 9Rte (Rate n°9) et 36 E (Estomac). Masser vos jambes de la cheville vers les genoux. Masser la plante des pieds dans son ensemble car d'après la réflexologie plantaire, vous harmoniserez l'ensemble de vos organes.



Lors de votre massage, vous pourrez utiliser une huile douce de votre choix. Vous pourrez aussi ajouter une huile essentielle pure veino-tonique que vous y diluerez. N'hésitez pas à demander conseil à un naturopathe, un aromathérapeute ou en pharmacie.

ATTENTION : Si vous êtes enceinte ne massez pas le 6 Rte ni la cheville. La cheville contient beaucoup de points appartenant au rein et le 6Rte est interdit pendant la grossesse.

Si vous avez une des deux jambes qui est œdématisée et pas l'autre et que cet œdème est survenu en peu de temps : ne massez pas votre jambe, surtout si elle est accompagnée d'une rougeur, douleur et sensation de chaleur. On pourrait suspecter une thrombophlébite, c'est-à-dire, un caillot sanguin bloqué dans votre veine profonde de la jambe. Si tel est le cas, consultez rapidement un médecin.

■ ANNE QUÉNAULT

L'alouette des champs



© Guy Cordeel

L'alouette était un oiseau fétiche en Gaule, et les gaulois qui combattaient dans les légions romaines ornaient même leurs casques d'ailes d'alouette. Gazouillis vous invite à découvrir cet oiseau au chant si varié.

Plumage *Alouette je te plumerai !* Bien sûr, il n'en est pas question ici, mais voyons un peu à quoi ressemble ce que cette chanson canadienne nous dit de plumer :

La tête : brune, œil brun sous un sourcil blanc sale, elle porte à son sommet de longues plumes érectiles. On est d'un milieu huppé chez l'alouette des champs !

Le bec : l'auteur de la chanson n'a jamais vu d'alouette ! Son bec n'a pas de plumes ! Il s'agirait d'une corneille, on ne pourrait qu'approuver, mais là, pas question ! Et le nez ! Encore du grand n'importe quoi, le nez est sur le bec chez les oiseaux vous m'entendez ! (Poil au nez !)

Le dos : brun, il est strié de bandes brun-noir, il ne faut pas trop se faire remarquer.

Les jambes : pas de « poils » aux pattes, c'est certain, ni de plumes aux pieds.

La gorge est blanc-jaune finement striée de brun, le ventre est blanc crème.

La queue, est longue, presque noire et bordée de blanc.

Et les ailes et les ailes... brunes et striées, elles ont un liséré blanc (envergure 35 cm).

Et voilà, la comptine peut aller se replumer, à défaut de se rhabiller !

Nidification Avant tout Monsieur séduit Madame : il monte et descend décrivant des spirales en chantant, puis se laisse tomber sur le sol comme une pierre (d'une faible hauteur quand même, séduire oui, mais pas à n'importe quel prix !) Pendant que Madame couve, Monsieur bavarde : il chante au-dessus d'elle, ça resserre les liens du couple « qu'il dit ! ». Oiseau fréquentant les milieux ouverts non boisés, l'alouette ne se casse pas trop la tête pour construire un nid. Quelques herbes sèches et des tiges à même le sol suffisent pour accueillir 3 à 5 petits. Ils quitteront celui-ci 10 jours plus tard pour se cacher dans la végétation environnante encore 10 jours avant de s'envoler.

Alimentation L'alouette fouille le sol cherchant insectes, larves et vers de terre. Graines et semences figurent également au menu suivant la saison.

Comportement Bien souvent, en se promenant on l'entend chanter, on scrute alors le ciel, avec systématiquement le soleil dans l'œil

bien sûr. On finit par apercevoir un petit point fixe très haut, ce n'est pas un miroir aux alouettes (1) c'est bien notre alouette des champs. Elle peut rester ainsi un bon quart d'heure volant sur place et chantant de manière ininterrompue. Elle vole aussi à basse altitude au-dessus des champs, en rase campagne quoi !

Chant C'est le mâle qui chante, il grillole, turlutte ou tirelire... à tire larigot « Cet oiseau possède un des répertoires les plus riches du monde des oiseaux avec plus de 600 notes et syllabes articulées en phrases, correspondant à des informations à finalité biologique (interactions sexuelles, défense territoriale, alertes de présence d'un prédateur...) et indiquant également des formes d'émotions... Quand les temps de silence diminuent, l'alouette signifie à ses congénères qu'elle est en colère. L'ordre des séquences a aussi son importance : les alouettes intercalent dans leur chant des plages visant à informer de leur appartenance à un groupe commun, de telle sorte que des chercheurs ont pu parler de dialecte. Lorsque l'ordre des syllabes est expérimentalement modifié, les alouettes du groupe perçoivent l'émetteur comme un intrus. » (2)

Promenez-vous donc dans la campagne pour voir et entendre cet oiseau attachant et comprendre ce qu'il raconte, pourquoi pas ?

(1) miroir aux alouettes : piège lumineux autrefois utilisé pour chasser l'alouette, synonyme de leurre.

(2) source : <https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/>

■ G.A.



© Guy Cordeel



CONSEIL du 01.07.2020

N°. 2020.4 | Maison de village 20h30

Présents 14/15

Christian LORDI - maire,
Ghyslaine AUDREN, Gilles AULOY,
Pierre COUSSIERE, Rodolphe DELAMOTTE,
François LABIGNE, Pascale LACHINE,
François LEHALLEUR, Évelyne LUCET,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Anne QUÉNAULT,
Jean-Michel VUILLAUME, Élise WATEL

Absent(s) pouvoir >

Michaël LESUEUR > P. LACHINE

4.1. Désignation du secrétaire de séance

M. Gilles Auloy.

4.2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

4.3. Décisions du maire

Christian Lordi informe son conseil municipal des différentes décisions qu'il a prises par arrêté :

1) Convention maîtrise d'œuvre avec le SIEGE pour lotissement rue des Ormetteaux. Montant total : 2 041,67 € TTC

2) Signature du devis proposé par l'entreprise BIARD et ROY concernant les travaux sur le clocher de l'église de Port-Mort. Montant total : 5 364 €

3) Signature proposition commerciale du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune de la ligne de trésorerie pour la commune. Montant de 55 000 €.

4) Remboursement des acomptes locations de la Maison de Village annulées en raison de la crise sanitaire. Montant total : 648 €

5) Solliciter une subvention de 25 000 € au titre de la DETR* auprès de la préfecture de l'Eure.

4.4. Indemnités de fonction du maire

Christian Lordi explique au conseil municipal que le maire bénéficie, à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème suivant :

Pour les communes entre 500 et 999 habitants, un taux maximal (en % d'IB 1027) de 40,3 % soit une indemnité maximale de 1 567,43 €.

Toutefois, à la demande expresse du maire, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité à un taux inférieur.

Christian Lordi explique au conseil que cette indemnité cumulée à celle reçue pour la vice-présidence du syndicat de voirie dépassera le plafond fixé pour que la commune soit exonérée des charges sociales. Cette augmentation entraîne des charges sociales pour la commune d'un montant de 6 850 € pour l'année, Christian Lordi demande donc au conseil municipal de donner son accord pour fixer l'indemnité du maire à 35 % de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide, de fixer le montant des indemnités du maire comme suit :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction du maire et des adjoints, Vu le procès-verbal du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de donner son accord pour réduire le taux des indemnités du maire pour l'exercice de ses fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour les communes entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Maire en pourcentage de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique, ne peut dépasser 40,3 % et que le maire demande que ce pourcentage soit réduit à 35 %.

L'indemnité du maire est fixée à 35 % de l'indice brut terminal maximal de la fonction publique avec effet rétroactif au 24 mai 2020.

4.5. Vote des taux d'imposition 2020

M. Lordi explique au conseil municipal qu'il faut décider si la commune augmente les taux d'imposition cette année sachant que les taux sont restés inchangés durant plusieurs années alors que les dotations globales de fonctionnement versées par l'État ont baissé chaque année. À terme, il nous faut compenser une partie de cette diminution de recettes, les dépenses demandées à la commune ne cessant d'augmenter.

Lors du débat, M^{me} Lachine pose une question de la part de Michaël Lesueur : « Pourquoi augmenter les impôts alors que la commune a pris une ligne de trésorerie ? »

Christian Lordi, en réponse à cette question, explique que la ligne de trésorerie n'est pas une ligne budgétaire, cet argent ne rentre pas dans le budget mais sert éventuellement à régler, dans les délais légaux, les factures et les salaires en cas de retard de recettes momentané. C'est l'équivalent d'un découvert bancaire.

Concernant l'augmentation du taux d'imposition, deux hypothèses ont été soumises au conseil municipal pour débat :

- Le passage du taux foncier bâti de 19,02% à 19,52% et du taux foncier non bâti de 41,79% à 42,89%, permettrait à la commune de récolter 5 000 € environ (hausse des impôts de 10 € par an, en moyenne par foyer fiscal). Cette somme couvrirait à peine le manque à gagner de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, en baisse depuis des années.

- Le passage du taux foncier bâti de 19,02% à 20,02% et du taux foncier non bâti de 41,79% à 43,99% permettrait à la commune d'obtenir environ 10 000 € (augmentation d'environ 20 € par an, en moyenne par foyer fiscal) et ainsi de prendre en compte dans

le budget, l'augmentation du coût de la vie dans les dépenses supportées par la mairie.

Certains conseillers pensent qu'une augmentation progressive compte tenu du contexte social, serait plus judicieuse tout en étant conscients des difficultés des baisses de dotations de l'État.

Il est proposé au conseil de voter le taux qui permet à la mairie de boucler son budget de manière optimale.

Le conseil municipal adopte les taux ci-dessous avec 10 voix pour, 1 abstention (M. Lesueur) et 4 voix contre (P. Lachine, P. Plé, J-M. Vuillaume, R. Delamotte) :

Taxe Foncier Bâti	20,02 %
Taxe Foncier Non Bâti	43,99 %

4.6. Vote du budget primitif principal 2020

Selon tableaux page 22.

4.7. Vote des subventions 2020

• Association des loisirs	1 400 €
• Club CPN	450 €
• Comité des fêtes	1 600 €
• Société de chasse	300 €
• Association de sauvegarde	300 €
• Centre de formation des apprentis (3 jeunes de Port-Mort sont concernés)	90 €
• Association Port-Mort en Scène	500 €

Soit un total de **4 640 €**

Le conseil municipal adopte ces subventions avec 11 voix pour et 4 abstentions (P. Lachine, É. Watel, É. Lucet et P. Plé étant tous les 4 membres des bureaux des associations).

Une subvention d'un montant de 6 000 € est proposée au conseil municipal pour le budget annexe du site de Châteauneuf. Cette somme servira à restaurer le lieu.

En effet, M. Auloy précise qu'un pilier de la sacristie menace de s'effondrer, ce site donc urgent et nécessaire de mettre ce site en sécurité sachant qu'il est fréquenté par les différentes sentes déjà existantes ou créées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4.8. Budget primitif 2020 - budget annexe

Site de Châteauneuf

Selon tableaux page 22.

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

4.9. Autorisation à la perceptrice de poursuivre au nom de la commune

Christian Lordi explique au conseil municipal qu'en application de l'article R1617-24 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2011-2036 du 29 décembre 2011-article 1, et afin d'améliorer le recouvrement des créances, le conseil municipal de la commune doit donner à la perceptrice une autorisation permanente et générale de poursuites.

Il est décidé, à l'unanimité, d'adopter la délibération suivante :



* DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux.

●●● Autorisation permanente et générale de poursuites :

Je soussigné, Lordi Christian, maire de la commune de Port-Mort autorise le comptable public du centre des finances publiques des Andelys, responsable de la Trésorerie des Andelys, à procéder à l'exécution forcée des titres de recettes selon les modalités qu'elle arrête après avoir recueilli son avis, selon les conditions précisées ci-après :

- Budget principal, sans restriction

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

4.10. Horaires de bruits le dimanche

La possibilité d'obtenir un dimanche « sans bruit » a été évoquée lors de ce conseil municipal. Après débat, les conseillers municipaux décident de se ranger derrière l'avis de Pascale Lachine qui, dans un premier temps, souhaite, par voie d'information, demander à la population de respecter les horaires actuellement autorisés.

4.11. Entretien haies et trottoirs

Le conseil municipal constate que certains trottoirs ainsi que les haies appartenant aux administrés ne sont pas entretenus. D'autres sont garnis de plantations empêchant les piétons de passer. Nous rappelons que l'entretien est obligatoire pour chacun. Ceci pose des problèmes notamment de sécurité et qu'il faut trouver des solutions pour y remédier.

Après réflexion, le conseil municipal décide de s'orienter vers une méthode de prévention et d'information en mettant des mots dans les boîtes aux lettres des personnes concernées avant de se diriger, éventuellement vers des mesures plus importantes s'il constate que rien n'a évolué.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 40.

Budget primitif principal

FONCTIONNEMENT 2020

DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	156 860,00 €
012	Charges de personnel	256 000,00 €
023	Virement section investissement	110 415,95 €
042	Opération d'ordre entre sections	35 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	181 888,00 €
66	Charges financières	5 240,00 €
67	Charges exceptionnelles	65 675,43 €
TOTAL		811 079,38 €

RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	116 718,38 €
013	Atténuation de charges	30 000,00 €
70	Produits des services	21 480,00 €
73	Impôts et taxes	504 002,00 €
74	Dotations et participations	118 479,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 400,00 €
TOTAL		811 079,38 €

INVESTISSEMENT 2020

DÉPENSES		
16	Remboursement emprunts	31 701,95 €
204	Subventions d'équipements	17 050,00 €
45	Travaux pour le compte d'autrui	30 000,00 €
	Programmes d'investissement	468 164,00 €
TOTAL		546 915,95 €

RECETTES		
001	Solde d'investissement reporté	130 622,06 €
021	Virement de la section fonctionnement	110 415,95 €
040	Opérations d'ordre entre section	35 000,00 €
10	Dotations fonds divers	99 877,94 €
13	Subventions	41 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €
45	Travaux pour le compte d'autrui	30 000,00 €
TOTAL		546 915,95 €

Budget primitif annexe site de Châteauneuf

FONCTIONNEMENT 2020

DÉPENSES		
61521	Entretien terrain	220,77 €
023	Virement à la section d'investissement	4 338,83 €
TOTAL		4 559,60 €

RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	4 559,60 €
TOTAL		4 559,60 €

INVESTISSEMENT 2020

DÉPENSES		
21318	Autres bâtiments publics	11 559,60 €
TOTAL		11 559,60 €

RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 220,77 €
13	Subvention d'investissement	6 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 338,83 €
TOTAL		11 559,60 €



CONSEIL du 23.05.2020

N°. 2020.3 | Mairie 10h00 (Huis clos)

MUNICIPALES 2020
Élection du maire et des adjoints

Le vingt-trois mai deux mille vingt, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Port-Mort, proclamé par le bureau électoral à la suite des élections municipales du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis à huis clos, en raison de la crise sanitaire, dans la salle de la Maison de Village.

La séance a été ouverte à dix heures par M. LORDI Christian, Maire sortant, qui a déclaré installer : M^{mes} MM. AUDREN Ghyslaine, LACHINE Pascale, LUCET Évelyne, QUÉNAULT Anne, WATEL Élise, AULOY Gilles, COUSSIÈRE Pierre, DELAMOTTE Rodolphe, LABIGNE François, LEHALLEUR François, LESUEUR Michaël, MOREAU Gérard, PLÉ Philippe, VUILLAUME Jean-Michel.

M. Gérard MOREAU, le doyen des conseillers a ensuite présidé la séance.

3.1. Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Ghyslaine AUDREN est désignée secrétaire de séance.

3.2. Élection du Maire

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

• Candidat : M. LORDI Christian

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin(s) blanc(s) à déduire du total	-1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu : M. LORDI Christian, 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LORDI Christian a été proclamé Maire.

3.3. Détermination du nombre d'Adjoints et élections

Le Conseil Municipal décide ensuite de fixer, à l'unanimité, le nombre d'adjoints à quatre.

Élection du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 1^{er} adjoint.

• Candidat : M. AULOY Gilles

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin(s) blanc(s) à déduire du total	-1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu : M. AULOY Gilles, 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. AULOY Gilles a été proclamé 1^{er} Adjoint.

Élection du 2^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 2^{ème} adjoint.

• Candidats : M. LABIGNE François et M. PLÉ Philippe.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin(s) blanc(s) à déduire du total	-1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M. LABIGNE François - 8 voix,

M. PLÉ Philippe - 5 voix

et M. LEHALLEUR François - 1 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LABIGNE François a été proclamé 2^{ème} adjoint.

Élection du 3^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 3^{ème} adjoint.

• Candidats : M^{me}. LUCET Évelyne et M. PLÉ Philippe.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin(s) blanc(s) à déduire du total	-1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

M^{me}. LUCET Évelyne - 9 voix,

M. PLÉ Philippe - 5 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M^{me}. LUCET Évelyne a été proclamée 3^{ème} Adjoint.

Élection du 4^{ème} Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 4^{ème} adjoint.

• Candidats : M. LEHALLEUR François et M. PLÉ Philippe.

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin(s) blanc(s) à déduire du total	-2
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

M. LEHALLEUR François - 8 voix,

M. PLÉ Philippe - 5 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LEHALLEUR François a été proclamé 4^{ème} Adjoint.

3.4. Charte de l'élu local

Christian LORDI, a lu au nouveau conseil municipal la charte de l'élu local ci-dessous :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.



5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

La chartre est adoptée à l'unanimité.

3.5. Indemnités des Adjointes

Par l'effet de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le taux maximal des indemnités des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants a été revalorisé, soit une hausse de 30 % pour les communes de 500 à 999 habitants.

M^{me} LACHINE Pascale demande à quel montant cela correspond, M. LORDI, maire, lui précise qu'à l'heure actuelle cela représente une somme d'environ 416 € brut/mois.

Il est donc proposé de fixer l'indemnité des adjoints à 10,70 % de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide, de fixer le montant des indemnités des adjoints comme suit :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des adjoints,

Vu le procès-verbal du 23 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de quatre Adjointes,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour les communes entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Maire-Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique, ne peut dépasser 10,7%,

L'indemnité d'un Maire-Adjoint à 10,7% de l'indice brut terminal maximum de la fonction publique

L'enveloppe des indemnités cumulées des Maires Adjointes sera partagée en parts égales entre les Maires Adjointes

3.6. Commissions municipales, désignation des membres et élection vice-président

Le Conseil Municipal procède à l'élaboration des différentes commissions et élit le vice-président de chaque commission à savoir :

- Associations : Vice-président : Philippe PLÉ
Membres : Évelyne LUCET, Élise WATEL, Ghyslaine AUDREN, Rodolphe DELAMOTTE
- Budget & Finances : Vice-présidente : Évelyne LUCET
Membres : Gilles AULOY, François LABIGNE, Gérard MOREAU, Élise WATEL
- Cimetière: Vice-président : Gérard MOREAU
Membres : Gilles AULOY, Rodolphe DELAMOTTE,
- Communication : Vice-présidente : Élise WATEL
Membres : Ghyslaine AUDREN, Gilles AULOY, Rodolphe DELAMOTTE, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET, Anne QUÉNAULT
- Conseil enfants : Vice-présidente : Pascale LACHINE
Membres : Gilles AULOY, Philippe PLÉ
- École : Vice-présidente : Évelyne LUCET.
Membres : François LABIGNE, Élise WATEL
- Personnel : Vice-président : François LABIGNE
Membres : Pierre COUSSIÈRE, Pascale LACHINE, Philippe PLÉ, Anne QUÉNAULT, Élise WATEL

• Travaux : Vice-président : François LEHALLEUR
Membres : Gilles AULOY, Pierre COUSSIÈRE, François LABIGNE, Michaël LESUEUR, Philippe PLÉ, Jean-Michel VUILLAUME

• Urbanisme : Vice-président : Gilles AULOY
Membres : Pierre COUSSIÈRE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Michaël LESUEUR, Gérard MOREAU.

• Appels d'offres:
Membres titulaires : Pierre COUSSIÈRE , Gérard MOREAU, Jean-Michel VUILLAUME
Membres suppléants : François LABIGNE, François LEHALLEUR, Michaël LESUEUR

Désignation du vice-président de chaque commission

Communication : M^{me} WATEL Elise

Personnel : M. LABIGNE François

Budget : M^{me} LUCET Évelyne

Urbanisme : M. AULOY Gilles

Appel d'offres :

Titulaires : M. COUSSIÈRE Pierre, M. MOREAU Gérard, M. VUILLAUME Jean-Michel

Suppléants : M. LABIGNE François, M. LEHALLEUR François, M. LESUEUR Michaël

École : M^{me} LUCET Évelyne

Travaux : M. LEHALLEUR François

Cimetière : M. MOREAU Gérard

Associations : M. PLÉ Philippe

Conseil des enfants : M^{me} LACHINE Pascale

CCAS :

Membres : M^{me} AUDREN Ghyslaine, M^{me} LACHINE Pascale, M. LABIGNE François, M. LEHALLEUR François, M^{me} LUCET Évelyne, M. PLÉ Philippe, M. VUILLAUME Jean-Michel.

Le CCAS est également composé de membres extérieurs au Conseil Municipal, à savoir autant de personnes extérieures que de conseillers municipaux. Le Maire est président du CCAS et désigne, par arrêté municipal, les membres extérieurs au conseil.

Le vice-président ne pourra être désigné que lorsque le CCAS siègera au complet.

Commission des impôts

Cette commission est constituée à chaque nouveau mandat. Elle est composée, en plus du Maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces membres sont nommés par les services fiscaux, sur proposition du Maire, parmi les douze membres proposés pour les titulaires et les suppléants (dont un titulaire et un suppléant extérieurs à la commune).

3.7. Désignation des délégués auprès des intercommunalités

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués aux intercommunalités :

Délégués auprès du syndicat d'électricité (SIEGE) :

Titulaire : M. LORDI Christian

Suppléant : M. LABIGNE François

Délégués auprès du CES :

Titulaires : M. LABIGNE François et M. COUSSIÈRE Pierre

Suppléants : M^{me} LUCET Évelyne et M. VUILLAUME Jean-Michel

Délégués auprès de SNA communication :

Titulaire : M^{me} LUCET Évelyne

Suppléant : M. LABIGNE François

Délégués auprès de SNA SCoT :

Titulaire : M. AULOY Gilles

Suppléant : M. LEHALLEUR François

Délégués auprès de SNA attractivité du territoire :

Titulaire : M. DELAMOTTE Rodolphe

Suppléant : M. PLÉ Philippe

Délégués auprès de SNA conseil :

Titulaire : M. LORDI Christian

Suppléant : M. AULOY Gilles

Délégués auprès du Syndicat de voirie :

Titulaire : M. LORDI Christian

Suppléant : M. MOREAU Gérard

3.8. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au maire certaines des délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire propose les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées de 2 500 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- De procéder, dans les limites, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour la durée du mandat ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;
- De créer ou de dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par l'article L214-1 du code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- (le cas échéant) : de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie par le Conseil Municipal tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum prévu au budget par année civil ;
 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
 - De prendre des décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatif à la réalisation de diagnostics archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Comme il s'agit de pouvoirs délégués, Le Maire doit, selon les dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DÉCIDE de valider les propositions émises
AUTORISE Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 20.

né(e) en 1956 ?

Depuis 2017, les invités
doivent avoir non plus 60,
mais 64 ans ou plus
dans l'année...

REPAS DES AÎNÉS 2020

Dimanche 11 Octobre

*Sous réserve des mesures
sanitaires alors en vigueur.*

Achats groupés



2020

Pour l'année à venir nous poursuivons l'expérience de commande groupée pour le fioul domestique.

Je vous indique ci-après le calendrier prévisionnel pour l'année 2020 :

Commande au plus tard	Livraison
31 août	4 septembre
30 novembre	4 décembre

- La quantité minimum commandée devra être de 300 litres par adresse de livraison, en fioul ordinaire ou de qualité supérieure (à préciser à la commande).
- Le prix facturé sera celui obtenu le jour de la passation de la commande.
- Les livraisons seront effectuées le premier vendredi du mois suivant la date de commande et payables directement au livreur.

Passez votre commande auprès de Gérard Moreau :

- par téléphone au 06 79 58 15 78 (tél. ou sms)
- par courriel à l'adresse gmoreau@port-mort.com en spécifiant les informations de votre commande :
 - nom • adresse • numéro de téléphone
 - quantité • qualité.
- Chacun sera informé le jour de la commande du tarif exact obtenu.

Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices

Samedi 5 septembre 18h30
Samedi 28 novembre 18h30

Sujet à modification selon mesures liées à la crise sanitaire alors applicables.



Renseignements

Mirène Menet ☎ 06 18 84 63 19
Michèle Argentin ☎ 06 84 91 69 93

Paroisse Saint Nicaise
du Vexin Normand
13 place de l'église - Écos
27630 VEXIN-SUR-EPTE
☎ 02 32 52 01 49



CONSEIL du 10.03.2020

N°. 2020.2 | Mairie 20h30

Présents 9/11

Christian LORDI - maire,
Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE,
François LABIGNE, François LEHALLEUR,
Michaël LESUEUR, Évelyne LUCET,
Jean-Louis MANSOIS, Philippe PLÉ

Absent(s) pouvoir >

Gérard MOREAU > C. CHOMIENNE,
Pascale LACHINE

2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. François Lehalleur.

2.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 février 2020

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.

2.3. Report délibération N° 2020-1-7 en date du 26 février 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le report de la délibération N° 2020-1-7 en date du 26 février 2020.

2.4. Attribution marché travaux carrefour Grande Rue et sente piétonne

Le conseil municipal prend connaissance du dossier de consultation des entreprises, établi par M. Yannick Vary du groupe MERLIN, concernant l'aménagement de sécurité sur la RD 313 et la création d'une sente piétonne.

Le marché a fait l'objet d'un avis de marché dans les publications suivantes :

- la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.eure.fr>
- au BOAMP avis 20 N°19 006

La remise des plis étant fixée au 7 février 2020 à 12h00, à la date limite de réception, 5 plis sont arrivés :

- ASTEN
- COLAS
- EIFFAGE
- VIA-FRANCE
- EBROÏCIENNE ET GRAVINAISE DE TRAVAUX.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté qu'une candidature n'avait pas apposé la signature électronique avant la date et l'heure de remise, cette candidature est donc refusée, les candidatures retenues sont :

- ATSEN SAS
- COLAS Île-de-France Normandie
- EIFFAGE Route Île-de-France Centre-Ouest,
- VIA-FRANCE-NORMANDIE SAS Agence de l'Eure.

2.4. Analyse des offres techniques et prix suite à négociation

Candidature	ASTEN	COLAS	EIFFAGE	VIA-FRANCE
Note technique / 30	25,00	26,00	25,50	16,00
Note prix / 70	69,86	70,00	63,93	69,82
Note globale / 100	94,86	96,00	89,43	85,82
Classement	2	1	3	4

VÉRIFICATION MATÉRIELLE DES OFFRES
Selon l'article 8-2 du règlement de consultation, le classement est effectué en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique : 30 %
 - 1.1 Cohérence du planning et mesures prises pour respecter les délais : 5%
 - 1.2 Dossier exploitation sous-chantier : 15%
 - 1.3 Moyens humains et matériels affectés : 10%
2. Prix : critères prix des prestations pondérés à 70%

Une phase de négociation a été effectuée pour un dépôt de réponse pour le 4 mars 2020, avec demande de précisions et ajout, dû au souhait du CD 27, d'intégrer dans le DCE du béton auto-compactant pour le remblai des tranchées d'eaux pluviales. L'entreprise VIA-FRANCE n'a pas répondu à cette demande.

Suite à l'analyse de l'offre et des éléments de réponses complémentaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise :

COLAS Île-de-France Normandie pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de sécurité sur la RD 313 et la création d'une sente piétonne pour un montant (tranche ferme et tranche optionnelle (1) de 218 870 € HT soit 262 644 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.



CONSEIL du 26.02.2020

N°. 2020.1 | Mairie 20h30

Présents 9/11

Christian LORDI - maire,
Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE,
François LABIGNE, François LEHALLEUR,
Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS,
Gérard MOREAU, Philippe PLÉ

Absent(s) pouvoir >

Pascale LACHINE > C. LORDI,
Michaël LESUEUR

1.1. Désignation du secrétaire de séance

François Labigne.

1.2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité.



1.3. Budget Principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Christian Lordi donne lecture du compte administratif 2019 qui se présente comme dans les tableaux ci-dessous.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Labigne, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 39 412,05 € et à la section investissement un résultat déficitaire de 8 784,80 € auquel on ajoute le solde des restes à réaliser d'un montant de 220 800 €.

L'affectation des résultats s'effectue comme suit:

- Section investissement
Recettes au 1068 : 90 177,94 €
- Section fonctionnement
Recettes au 002 : 206 896,32 €

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

1.4. Budget Vieille Tour

Christian Lordi, le maire, explique au Conseil Municipal qu'il n'y a eu aucun mouvement cette année sur ce budget annexe et que les chiffres sont similaires sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. Lordi a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. Labigne, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement reporté : 4 559,60 €

- Section investissement
Recettes au 001 : 1 220,77 €
- Section fonctionnement
Recettes au 002 : 4 559,60 €

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

1.5. SWVS : Convention de subvention dans le cadre des panneaux de signalisation verticale

La commune a commandé au syndicat de voirie un panneau et un miroir pour la rue de Châteauneuf. Il faut donc signer une convention avec SWVS pour le paiement, de cette signalisation d'un montant de 233,12 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou l'un de ses adjoints, à signer cette convention avec SWVS.

1.6. Convention SNA de gestion transitoire des biens et services relevant de la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Le maire explique au conseil municipal que la compétence eaux pluviales a été confiée à SNA mais que celle-ci souhaite déléguer cette compétence aux communes sous forme d'une convention pour une durée de un an reconductible une fois. Après avoir réalisé une étude et un devis des travaux qui sera transmis à SNA pour accord, la commune sera autorisée à entreprendre les travaux remboursés par SNA.

Le conseil municipal accepte et autorise le maire ou un de ses adjoints à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cette délégation de compétence.

1.7. Appel d'offres travaux carrefour Grande Rue, sente piétonne, autorisation de signature

Les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de la sente et du carrefour du futur lotissement montrent que l'estimatif du cout annoncé après l'étude est inférieur aux différents devis reçus. Christian Lordi explique qu'il lui est interdit de parler des montants proposés lors du conseil municipal, seule la commission peut être au courant. Pour accepter un devis, la commune doit avoir prévu l'argent nécessaire au budget donc pour pouvoir réaliser ces travaux, le conseil municipal doit donner son accord pour prévoir au budget primitif 2020, 100 000 € supplémentaires à la somme en reste à réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour que cette somme soit inscrite lors du vote du budget primitif 2020.

1.8. Régularisation vente terrain Consort Jochault

En 1983, lorsque le lotissement dans la rue de Pressagny s'est construit, la commune a préempté, pour élargir la rue de Pressagny, une bande de terrain mais l'acte n'a jamais été établi. Aujourd'hui les propriétaires veulent vendre les terrains et régulariser la situation. La commune a donc reçu une proposition du notaire, pour l'achat et la rédaction de l'acte afférent à cette bande de terrain, d'un montant de 50 € pour la parcelle et 200 € de frais de rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents concernant l'achat de ces bandes de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	146 943,37 €
012	Charges de personnel	255 148,15 €
042	Opération d'ordre entre sections	34 897,12 €
65	Autres charges de gestion courante	236 242,43 €
66	Charges financières	6 364,53 €
TOTAL		679 595,60 €

INVESTISSEMENT 2019

DEPENSES		
040	Opération d'ordre entre section	17 390,12 €
041	Opérations patrimoniales	197,64 €
16	Remboursement emprunts	39 960,52 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 621,18 €
TOTAL		86 529,46 €

RECETTES		
013	Atténuation de charges	24 428,95 €
042	Opération d'ordre entre section	17 390,12 €
70	Produits des services	32 112,72 €
73	Impôts et taxes	491 376,00 €
74	Dotations et participations	119 574,49 €
75	Autres produits de gestion courante	21 120,75 €
76	Produits financiers	3,02 €
77	Produits exceptionnels	13 001,60 €
TOTAL		719 007,65 €

RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre section	17 390,12 €
041	Opérations patrimoniales	197,64 €
10	Dotations fonds divers	17 993,90 €
16	Emprunts	1 170,00 €
TOTAL		77 744,66 €

Photo #4 INSOLITE

Maman les p'tits bateaux qui vont sur l'eau ont-ils des jambes..?

Gilles Auloy | Saint-Vaast-la-Hougue, Manche | 08/2019

 Si vous avez l'âme d'un paparazzi, l'art de traquer une situation insolite, ou tout simplement d'avoir la chance de pouvoir immortaliser un instant de vie inattendu ou coquace, n'hésitez pas à partager la photo témoin de ce moment, même si celle-ci vous paraît de faible qualité.
► Vous pouvez envoyer vos photos à l'adresse suivante : journal@port-mort.com



.....

Photo de saison #19 *par Ghyslaine Audren*



Rentrez le linge !

MOTS FLÉCHÉS 52 par Dominique Lefort grille & Alain Clerfeuille définitions

APPUIERAI	COCHON	MAGISTRAT MUNICIPAL	PREMIER DE LA CLASSE	FILET TOUCHÉ	SUR LA PISTE	DÉCOLORE	LAXATIF NATUREL
20 À PARIS	GARDES INTERDITES	MAL DE MER	38 DANS LES ALPES	BOUT DE MATCH	JUN 1929 - OCT. 1941	JEUNE FEMME	
ADMINISTRATRAIS				PAYS BASQUE ET LIBERTÉ		FAIT MAL !	
FLATTE LE GOÛT				DIEU MARIN GREC			
					AVRIL 1921 - MAI 1929		
PRONOM PERSONNEL		FROMAGE BLANC EN SUISSE		LANGUE D'ANTAN		BUE OUTRE-MANCHE	
CORPS À CORPS				UNITÉ TYPOGRAPHIQUE		...TAC	
			PÉRIODE LONGUE		...PHONE HOME		QUI MANIFESTE UN CYNISME ÉVIDENT
NANO SECONDE		TEL UN DOCTEUR	PASSAGE CLOS	REGION D'ITALIE			SOUVENT DE CRYSTAL ORNÉ
LIE ADAM À EVE		100 X 100		NOV. 1941 - AVRIL 1945			BORDURES
	LA PRAIRE EN EST PROCHE		BALLE GAGNANTE		DÉC. 1947 - MARS 1965		
			DÉVIDOIR		APPRIS		
APLATI				MONNAIE		MÉTAUX DUCTILES	
AU PIED DES ALPILLES				LA RUMEUR		ESSENTIEL AU GIGOT	
			AU BOUT DU MENTON			UN CHÂTEAU RENAISSANCE S'Y	
FLEUVE DE 89 KM		JOUEUR DE DAMES			COUCHER		
ENTOURENT D'UN HALO							
				PÉPIN		EU	

Quatre maires pormortais se cachent dans cette grille : Delphin CABOT - Georges MARCELLIN - Georges PICHOU - Émile RENON

MOTS CROISÉS 65 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

HORIZONTALEMENT : 1. Ressemble à l'hirondelle - Récipient pour saler. - 2. Minces couvercles de cire qu'on trouve dans les ruches - Substance qu'on trouve à l'intérieur de la coquille de certains mollusques. - 3. Divisée en lots - Tirée profit. - 4. Pièce massive d'un navire soutenant l'arrière - Arrêtant. - 5. Séparées - Paysans d'Amérique du sud. - 6. Genre télévisuel qui a envahi nos écrans. - 7. Assemblage de barreaux fermant une ouverture - Terme informatique. - 8. Plantés à nouveau - Usés. - 9. Ancienne mesure de longueur pour les étoffes - Arrivée - Précède la facture. - 10. Qui provoque peu ou pas de symptômes - Insecte carnassier des eaux stagnantes - Plat national du Burkina Faso - 11. Indique le lieu d'où l'on vient - Note - Particulières. - 12. Ville belge de Wallonie - Ce qu'on nous doit - Décidées.

VERTICALEMENT : A. Cône denté d'un trépan de forage - Incertitude. - B. Ils étaient douze autour de Jésus - Jetant en l'air les pattes de derrière pour un quadrupède. - C. Taillent à nouveau. - D. Travillée dure - Ville de l'Orne. - E. Blocs de banquise - Abri douillet. - F. Sans rien - Eurent le courage. - G. Choisit - Appréciées. - H. Coupelle en terre réfractaire - Voie bordée d'arbres - Post scriptum. - I. Adverbe signifiant ainsi - Pronom personnel - Propre. - J. Larve du trombidion - Café léger. - K. Parfumée à l'anis - Trêve. - L. Instrument utilisé par les cowboys - Souvent la dernière demeure. - M. On les fête le 18 septembre - Approximativement 3,14 - Largeur d'une bande de papier. - N. Épouse de l'empereur byzantin Léon IV - Essayée. - O. Île ou note - Les rois en Russie - Accompagné de 117.

SUDOKU'S 43 par Sudoku Infini® Mindscape®

		1	7	6		8		
			4				2	1
2		8						
7					6			
	8		5		1			3
			9	7				6
5	2		1		3	9	7	
8					5	2	1	
	9		2	8	7	6		5

1 Facile 9 min.

		3			5			8
		2	4			9		
		5	2			4		
4		1			3		2	6
8								9
3		9	6		7			
	1				4			
	9					7		4
	3	4			9	6		2

2 Normal 12 min.

	5						8	1
		6						9
			5	1	3			
			9	8	7			
		3						7
	7						1	
	2		1	5	8		3	4
5			4		6	1		
8			7		9	6		

3 Difficile 18 min.

		9		8	4		6	7
			5					
5						3		2
1	3							
	6			4		9		
2			7					8
						1		
		3		5	2		7	6
	8		6	9				

4 Très difficile 25 min.

SOLUTIONS JEUX n°76

MOTS FLÉCHÉS⁵¹

	G		A		O		I		O		S		R	
M	E	T	R	O	P	O	L	I	T	A	I	N	E	S
	N	A	C	R	E	R		B	E	L	L	E		E
C	D	U		L	P		L	E		Q	U	E	L	S
	A	R	T	E		C	O	R		U	R		A	
O	R	E	E		C	H	R	E	T	I	E	N		L
	M	A		P	I	E	D		R	E	S	I	N	A
M	E	U	L	E		R	I	V	E	R		C	O	U
	R		O	N	D	E		E	S		C	H	E	R
M	I	E	T	T	E		P	L		P	O	E	L	E
	E	T	I	E	R		R	O	U	L	I	S		N
O	S	E	E	S		B	E	S	S	I	N		E	T

MOTS CROISÉS⁶⁴

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	M	A	R	M	E	N	T	E	A	U		A	V	A	L
2	O	U	A	O	U	A	R	O	N		B	R	E	V	E
3	R	T	T		E	N		L		F	R	I	T	E	S
4	D	O	T	A		A	M	E	R		O	D	E		T
5	I	R	E	N	E		O		H	O	M	E	R	E	
6	L	O		C	U	A	D	R	O		E		A	R	S
7	L	U	N	E	T	T	E		D	A		O	N	C	E
8	E	T	A	T		O	R	C	A	N	E	T	T	E	S
9	M	E	S	R	I	N	E		M	I	T	E	E		S
10	E		E	E		A	S	S	I	S	E		S	P	I
11	N	U		S	E	L		A	N	E	T	O		C	O
12	T	E	A		T		A	C	E	R	A	N	T		N

ASSISTANTES MATERNELLES

- Malika FONTENEAU** • 19, rue des Loges
Temps complet : 👤👤👤 | 0 > 6 ans
☎ 02 32 52 42 69
- Nicole HOUSSAIS** • 37, rue de la Mi-voie
Temps complet : 👤👤👤 | 0 > 12 ans
☎ 02 32 53 88 29
- Valérie TIRON** • 52, Grande rue
Temps complet : 👤👤👤 | 0 > 6 ans
Temps partiel : 👤 | 3 > 12 ans
☎ 02 32 21 38 77
- Mélinda TOUMIRE** • 7 bis, rue des Loges
Temps complet : 👤👤 | 0 > 6 ans
Temps partiel : 👤 | 3 > 12 ans
☎ 06 22 69 54 13

ASSOCIATIONS

- Comité des Fêtes | Sortir à Port-Mort***
Élise WATEL ☎ 06 67 07 73 10
✉ cdfportmort27@gmail.com
🌐 sortiraportmort.com 📘 sortiraportmort
- Connaître et Protéger la Nature La Catignolle ***
Jean-Louis BRETON ☎ 06 37 09 66 24
✉ cpn.port-mort@orange.fr
🌐 cpn-port-mort.fr
- Loisirs (A.L.P.M.) ***
Frédéric LUCAS ☎ 06 82 72 43 71
✉ contact@alpm.fr
- Port-Mort en Scène***
Odile ANCRENAS ☎ 06 47 72 65 22
✉ pmes@laposte.net
🌐 portmortscene.com 📘 portmortscene
- Propriétaires exploitants & Chasseurs***
Jean-Louis MANSOIS ☎ 06 70 20 26 64
✉ jlmansois@aol.com
- Sauvegarde (A.S.S.P.M.) ***
Marie-Christine BARON ☎ 06 01 77 11 84
✉ asspm@googlegroups.com
- SOS Terre Neuve Fidji Channel**
Bruno BOURSIER ☎ 06 14 17 46 40
✉ contact@sosterreneuve.fr
🌐 sosterreneuve.fr 📘 sosterreneuve.france
- The Lucky Bulldogs Devoir de mémoire**
Rodolphe DELAMOTTE ☎ 06 50 30 71 18
✉ theluckybulldogs@gmail.com
📘 theluckybulldogs

BIBLIOTHÈQUE

- Dominique MORCRETTE ☎ 06 72 92 36 84
Claudine LEPÊCHEUR ☎ 06 76 16 68 67
• 75, Grande Rue (École) | Samedi : 10h - 12h

BIEN-ÊTRE

- Sophrologie Du temps pour soi**
Karine HÉBERT ☎ 06 71 91 40 02
▶ Mardi : 10h - 11h30 | Maison pour tous
- Thérapies alternatives & complémentaires**
L'Eure Séance Bien-Être
Anne QUÉNAULT ☎ 06 14 74 62 61
✉ l.eure.seance.bien.etre@outlook.com
📘 L'Eure Séance Bien-Être
🌐 leureseancebienetr.wixsite.com/website
▶ Sur RV | 16 rue de Bourgoult
- Yoga Yogaïa**
Caroline RIBEIRO ☎ 02 32 40 42 26
✉ yogaiaassociation@yahoo.fr
▶ Vendredi : 10h - 11h30 | Maison pour tous

ARRÊT DU POINT PICK-UP DE LA BOULANGERIE AU 01/08/20

COMMERCES

- BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR**
Éric & Valentin BOUCHER • 83, Grande rue
☎ 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi
- BOULANGERIE-PÂTISSERIE La Baguette Magique**
Caroline & Michaël • 75 bis, Grande rue
☎ 02 32 52 38 40
du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h45-19h15
Dimanche : 7h30-13h00 | Fermé le Lundi
- CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTTO-RELAIS POSTE**
Café de la Mairie ☎ 02 32 53 04 48
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 -19h30
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00
Dépôt de pain le Lundi | Fermé le Mardi
- ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE**
75, Grande rue | Directrice : Mathilde JOLLIVET
Maternelle ☎ 02 32 52 22 58
Primaire ☎ 02 32 52 62 37

ÉQUITATION

- Haras - Élevage, dressage, compétition**
Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
☎ 02 32 52 21 10 ✉ herve.godignon@libertysurf.fr
- Pension équine**
Pascale & Frédéric LEFEUVRE Le petit haras
• Grande rue ☎ 02 32 52 81 37 | 06 75 50 65 36
✉ frederic.lefeuvre0@orange.fr

ENTREPRISES

- Agro-alimentaire**
ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
☎ 02 32 77 51 77 ✉ allangum@allandetrobert.fr
🌐 www.allandetrobert.fr
- Téléphonie & Internet**
AKEO Télécom (Groupe CAT SA) • 66, Grande rue
☎ 02 32 77 27 87 ✉ gestioncommerciale@akeo.fr
🌐 www.akeo.fr

INFIRMIÈRES D.E. à domicile

- Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
Cabinet : 81, Grande rue
☎ 02 32 52 58 72 | 7j/7 sur rendez-vous

PAROISSE Saint Niçaise

- Infos : mariages, baptêmes, messes...
Mirène MENET ☎ 06 18 84 63 19
Michèle ARGENTIN ☎ 06 84 91 69 93

RESTAURANT

- Auberge des Pêcheurs** (** Michelin*)
Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue
☎ 02 32 52 60 43
✉ auberge-des-pecheurs@orange.fr
📘 AubergeDesPecheurs
Service : mercredi > samedi, midi & soir | dimanche : midi **uniquement** | Fermé le lundi et le mardi

SERVICES

- Bâtiment**
- Électricité générale-chauffage-motorisation de portails**
Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 22 98 | 06 83 12 32 92
✉ franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Maçon Neuf & rénovation

- Raphaël DOLLET • 97, Grande rue
☎ 06 01 00 65 90
✉ dollet.raphael@sfr.fr
- Multi-services bâtiment**
René MOUCHARD RM.Rénovation Habitat
30, rue de Pressigny
☎ 02 32 77 40 18 | 06 26 85 72 84
✉ mouchard.rene@laposte.net
- Tailleur de pierre**
Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
☎ 02 32 52 88 85 | 06 43 15 67 36
- Travaux d'aménagement et de rénovation**
Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue
☎ 02 32 53 72 06 | 06 32 73 86 29
✉ christophe_lecacheux@yahoo.fr
- Espaces verts**
- Emmanuel BARATTE** • 7, rue de la Mi-voie
CESU** accepté | ☎ 06 47 83 00 20
✉ leschenes.emmanuel@wanadoo.fr
- Benoît QUÉNAULT** • Pivoine et Séquoia
16, rue Bourgoult | Agrément Service à la personne
☎ 06 75 51 48 64
✉ pivoine.et.sequoia@outlook.com
- Autres**

Apiculteurs - SOS essaim d'abeilles

- Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
☎ 02 32 53 47 10 | 06 26 84 78 62

Architecte

- Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
☎ 02 32 52 63 76

Bois de chauffage

- François LEHALLEUR • 5, rue du Port
☎ 02 32 52 59 32

Coiffeuse à domicile

- Fanny HENOCH • Mobicoiff - sur RDV
☎ 06 23 45 03 44

Conseiller financier

- Maxime RABET • 1, voie Bourdon
☎ 06 11 17 45 96
✉ maxime.rabet@atipagroup.com

Croquettes et articles animaliers

- Bruno BOURSIER • 45, Grande rue
☎ 06 50 13 79 73
✉ contact@madeinnormandy.com
🌐 madeinnormandy.com

Documentaliste juridique

- Éric COURDAVAULT • 134, Grande rue
☎ 02 32 77 47 31 | 06 60 70 07 15

Équipement audiovisuel et de garage

- Franck LEFÈVRE Technik Design Service
12, rue des Ormetteaux
☎ 06 73 78 48 53
✉ franck.lefevre27@wanadoo.fr

Produits entretien - Coach STANHOME

- Carine DELAMARE • 11 bis, Grande rue
☎ 06 74 30 15 79 ✉ arnaud.carine1@stanhome.fr
🌐 www.stanhome.fr

Rédactrice - pigiste (papier & Internet)

- Florence DESCHESNE • 25, rue de la Roque
☎ 06 77 66 27 90
✉ florence.deschesne@laposte.net

Soutien scolaire - Assistance administrative

- Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine
☎ 06 71 81 56 67 ✉ sap27950@orange.fr

Transport de personnes | Berline - Limousine

- Christophe AUGER • 50, Grande rue
☎ 06 34 14 38 27 ✉ auger-limousines@orange.fr
🌐 auger-limousines.com 📘 augerlimousines

SUDOKU 5x42

1

7	1	8	2	6	9	5	4	3
9	5	6	7	4	3	1	8	2
3	4	2	5	1	8	9	7	6
1	9	7	6	3	4	2	5	8
6	2	3	9	8	5	4	1	7
4	8	5	1	2	7	3	6	9
5	7	4	8	9	2	6	3	1
2	3	1	4	7	6	8	9	5
8	6	9	3	5	1	7	2	4

2

3	6	2	8	9	5	4	1	7
7	1	9	6	3	4	8	5	2
5	8	4	2	7	1	3	9	6
6	5	3	7	2	8	1	4	9
8	9	7	1	4	6	5	2	3
4	2	1	9	5	3	6	7	8
2	3	5	4	8	7	9	6	1
1	7	8	5	6	9	2	3	4
9	4	6	3	1	2	7	8	5

3

7	1	2	9	6	4	5	8	3
6	4	8	1	3	5	2	9	7
9	5	3	7	8	2	6	4	1
2	8	5	3	9	7	4	1	6
1	3	7	4	2	6	8	5	9
4	6	9	5	1	8	7	3	2
5	9	4	2	7	3	1	6	8
3	7	6	8	5	1	9	2	4
8	2	1	6	4	9	3	7	5

4

6	3	5	1	9	7	4	2	8
7	8	4	6	5	2	1	3	9
2	1	9	4	3	8	7	6	5
4	7	6	8	1	9	3	5	2
3	2	1	5	7	6	9	8	4
9	5	8	2	4	3	6	1	7
1	6	2	7	8	4	5	9	3
8	4	3	9	6	5	2	7	1
5	9	7	3	2	1	8	4	6

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES

LOCATIONS TOURISTIQUES

• Monique GUTKNECHT | HG2M | 59, Grande rue
 ▶▶▶▶ x 2 | Parc de sculptures
 ☎ 06 16 75 72 63
 ✉ contact@hg2m.fr 🌐 www.hg2m.fr

• Odette COLOMBINI | 6, rue des Ormetteaux
 ▶▶▶▶ | Abritel HomeAway #676310
 ☎ 01 46 03 60 36 | 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET | 118, Grande Rue
 ▶▶▶▶ | Gîtes de France #880
 ☎ 02 77 02 02 52 | 06 16 61 01 13
 ✉ michel.lucet@sfr.fr

CHAMBRES D'HÔTES

• Gérard & Jacqueline TILLET Les Chardonnerets
 11, rue des Loges
 ▶▶ x 2 | CléVacances #27CC473022
 ☎ 02 32 52 71 15 | 06 13 54 48 91
 ✉ gerardtillet@aol.com 🌐 www.les-chardonnerets.com

VÉTÉRINAIRE

Olivier COIFFIER • 1, rue Haguerite
 ☎ 02 32 69 12 56 ✉ vetportmort@hotmail.com
 Sur rendez-vous | 9h - 11h45 | 14h - 18h45
 Samedi 10h - 14h | Fermé le Mardi

→ UTILES

ASCA | Association pour la Stérilisation des Chats
 Andelysiens ☎ 06 75 06 62 96
EAU Raccordement | SNA
 N°Vert ☎ 0 800 877 915 | 🌐 eauenligne.sna27.fr
ÉLECTRICITÉ | Branchement | EDF Évreux
 ☎ 09 69 32 15 15
CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie ☎ 36 46
PÔLE EMPLOI ☎ 39 49
SOS Abeilles Marie | Port-Mort ☎ 06 26 84 78 62
SOS Guêpes S'-Aubin s/Gaillon ☎ 06 43 27 87 61
SPANC | Service Public d'Assainissement Non Collectif
 ☎ 02 32 71 25 20 🌐 www.sna.fr
SyGOM | Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères
 ☎ 02 32 54 47 64 🌐 www.sygom.fr
TÉLÉPHONE | Branchement | Orange ☎ 39 00
VNF | Voies Navigables de France | Gaillon
 ☎ 02 32 53 91 83

→ URGENCES 24H/24 7J/7

112 Toutes urgences (prioritaire à partir d'un mobile)
114 Urgences par SMS (malentendants, aphasiques)
15 SAMU
17 Gendarmerie | Les Andelys ☎ 02 32 54 03 17
18 Pompiers
Enfance en danger ☎ 119
Violences femmes info ☎ 39 19
Médecin de garde ☎ 116 117
 ▶ après 20h + samedis, dimanches et jours fériés
Pharmacie de garde ☎ 32 37 (Audiotel 0,35 €/min)
Centre Hospitalier Eure-Seine
 Vernon ☎ 02 32 71 66 00 | Évreux ☎ 02 32 33 80 00
 Eau SNA N°Vert ☎ 0 800 877 915
Électricité Enedis ☎ 09 72 67 50 27
Gaz GrDF ☎ 0 800 47 33 33
SNCF ☎ 31 17
Téléphone Orange | Dommage réseau > par Internet
 uniquement 🌐 dommages-reseaux.orange.fr

Conditions de parution dans la rubrique A VOTRE SERVICE • Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
 • Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc.) en mairie.

Mairie

87, Grande rue
 ☎ 02 32 52 61 46
Urgences 07 63 93 88 73
 ✉ mairie@port-mort.com 🌐 www.port-mort.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h | Mercredi : 10h - 12h
 Jeudi : 9h30 - 11h | Samedi : 9h - 11h30

S.N.A.

Seine Normandie Agglomération

12, rue de la Mare à Jouy | 27120 DOUAINS
 ☎ 02 32 53 50 03
 ✉ accueil@cape27.fr 🌐 www.sna.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi 8h30 - 12h00 | 13h30 - 17h30

Centre de Tri Postal

En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE
 ☎ 02 76 76 00 10

Horaires d'ouverture :

Lundi > Vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30
 Samedi : 8h30 - 12h30

Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre et autorisé le reste de l'année à plus de 50 m des habitations et à plus de 200 m des espaces boisés.

Déchets ménagers

BRÛLAGE strictement interdit toute l'année.

Collecte le JEUDI matin.

Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR
 En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi même, la collecte est décalée d'une journée.

Sacs jaunes de tri sélectif disponibles en mairie gratuitement (recyclables papier, etc.)

Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - ☎ 02 32 53 26 35

☎ HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-16h45

☎ ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre
 Lundi > Samedi | 8h30-11h45 • 14h-17h45

Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès est disponible exclusivement à l'accueil de la déchèterie. Pièces à fournir : justificatif de domicile et copie de la carte grise du véhicule concerné.



Téléchargez

CentoLive

l'appli gratuite de Centaure Systems pour suivre, le contenu du panneau électronique d'information municipale et recevoir des notifications en temps réel (Android / iOS)

Info Bruits

Arrêté préfectoral du 17 juin 1998.

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

LUNDI > VENDREDI

8h30 - 12h | 14h - 19h30
Professionnels : 8h - 19h30

SAMEDI

9h - 12h | 15h - 19h

DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS

10h - 12h

Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

Horaires

du 26 août 2019
 au 23 août 2020



⇒ VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS / PVS / VS		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
PORT-MORT :			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

⇒ AUBEVOYE ⇒ GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
Période de validité	PS PS / PVS / VS			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
PORT-MORT :				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

📖 Légendes

* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

📅 Vacances scolaires

Toussaint > 19/10/2019 au 03/11/2019 inclus

Noël > 21/12/2019 au 05/01/2020 inclus

Hiver > 15/02/2020 au 01/03/2020 inclus

Printemps > 11/04/2020 au 26/04/2020 inclus

Début vacances d'été > 05/07/2020

🚌 Titre de transport

À l'unité : 2 € | Carte 10 trajets : 12 €

Enfant accompagné (-10 ans) : 1 €

Enfant accompagné (-4 ans) : gratuit

Abonnement mensuel (-26 ans) : 15 €

Abonnement trimestriel (~ 26 ans) : 45 €

Abonnement mensuel : 40 €

Abonnement trimestriel : 100 €



Mairie de Port-Mort



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles AULOY 2- François LABIGNE 3- Évelyne LUCET 4- François LEHALLEUR |
Conseillers Ghyslaine AUDREN - Pierre COUSSIERE - Rodolphe DELAMOTTE - Pascale LACHINE - Michaël LESUEUR - Gérard MOREAU - Philippe PLÉ - Anne QUÉNAULT - Jean-Michel VUILLAUME - Élise WATEL **PERSONNEL COMMUNAL** | **Secrétariat de mairie** Édith DELAPLACE | **Espaces verts** Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON | **Entretien** David LIGNY | **Ménage locaux** Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER | **Périscolaire** > **Restaurant** Séverine ALLAMANCHE > **Encadrement** Séverine ALLAMANCHE - Léa BOURSIER - Édith DELAPLACE - Graziella ROGER > **ATSEM** Graziella ROGER | **Communication** - **Internet** Alain CLERFEUILLE **MENTIONS LÉGALES** | Périodique communal trimestriel rédigé et édité par la commune de Port-Mort (27-Eure) **Directeur de Publication** C. LORDI **Vice-président commission communication** E. WATEL **Membres** G. AUDREN - G. AULOY - R. DELAMOTTE - P. LACHINE - E. LUCET - A. QUÉNAULT **Comité consultatif** G. ALQUIER - A. CLERFEUILLE **Maquette** Alain CLERFEUILLE | **Parution Trimestrielle Tirage** 500 exemplaires **Impression** Graphy (69) | **Dépôt légal** Juillet 2020 | **Courriel** journal@port-mort.com | **Internet** www.port-mort.com | **facebook** Mairie-de-Port-Mort

